

**REGARD SUR LES GROUPES D'ÉQUITÉ EN MATIÈRE
D'EMPLOI CHEZ CEUX AYANT RÉCEMMENT OBTENU UN
DIPLOME D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES: MINORITÉS
VISIBLES, PEUPLES AUTOCHTONES ET PERSONNES LIMITÉES
DANS LEURS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES**

**préparé par
T. Wannell, N. Caron
No. 69**

11F0019MPF No. 69
ISBN: 0-662-99152-4

Groupe de l'Analyse des entreprises et du marché du travail, Statistique Canada
24A Édifice R.H. Coats, Ottawa, K1A 0T6
Téléphone: (613) 951-3546 Télécopieur: 951-5643

Novembre 1994

Les auteurs assument l'entière responsabilité de l'analyse exposée dans cet article, laquelle ne reflète pas nécessairement les positions et orientations de Statistique Canada

*pour: Perspectives du marché du travail et analyse sectorielle
Développement des ressources humaines Canada*

Also available in English

Définition des symboles

Les données présentées dans ce rapport sont le résultat d'une enquête par sondage et ne représentent donc qu'une estimation de la population cible. Généralement, le taux de variabilité augmente lorsque la taille de l'échantillon diminue. La variabilité relative d'une estimation est mesurée à l'aide du coefficient de variation. Les directives de Statistique Canada en matière de publication interdisent la divulgation d'estimations possédant un coefficient de variation supérieur à 33 p. 100. Dans les tableaux, ces estimations sont remplacées par le symbole «..». Toute estimation possédant un coefficient variant entre 16,5 p. 100 et 33 p. 100 est annotée d'un astérisque (*), indiquant une estimation dont le taux de variabilité est relativement élevé.

Résumé analytique

Les règlements sur l'équité en matière d'emploi prennent de plus en plus d'importance sur les marchés du travail au Canada. Cependant, outre des données globales sur la disponibilité, il existe peu de documents sur les expériences des groupes désignés sur ces marchés. Le présent rapport, qui se fonde sur l'Enquête nationale auprès des diplômés de 1992, établit le profil des premières expériences sur le marché du travail des minorités visibles, des autochtones et des personnes atteintes d'une incapacité qui ont reçu leur diplôme d'une université ou d'un collège communautaire canadien en 1990. En général, on constate que les gains des membres des groupes désignés se rapprochent de ceux de leurs condisciples. Cependant, on constate également que ces membres sont plus susceptibles d'être des chômeurs et moins susceptibles de faire partie de la population active que les autres étudiants de leur promotion.

Mots clés: Gains, salaires, écart entre les gains, sexe, équité en matière d'emploi, personnes atteintes d'une incapacité, minorités visibles, autochtones, discrimination, diplômés, universités, collèges communautaires.

BLANK

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants.....	1
I. Introduction	5
II. Données, concepts et définitions.....	7
III. Taux de représentation.....	9
III.i. Minorités visibles.....	9
III.ii. Peuples autochtones	11
III.iii. Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes.....	13
IV. Comparaisons entre les gains.....	15
IV.i. Minorités visibles.....	16
IV.ii. Peuples autochtones	20
IV.iii. Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes.....	24
V. Modèles de gains.....	29
V.i. Minorités visibles.....	31
V.ii. Peuples autochtones	33
V.iii. Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes.....	35
VI. Emploi, chômage et participation de la population active.....	37
VI.i. Minorités visibles.....	37
VI.ii. Peuples autochtones	41
VI.iii. Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes.....	44
VII. Sommaire et discussion.....	53
Annexe A : Questions d'identification.....	57
Annexe B : Codification des industries et des professions.....	61

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Taux de représentation des minorités visibles chez les diplômés universitaires de 1990.....	9
Tableau 2.	Taux de représentation des minorités visibles chez les diplômés de collèges communautaires de 1990.....	10
Tableau 3.	Taux de représentation des peuples autochtones chez les diplômés universitaires de 1990.....	11
Tableau 4.	Taux de représentation des peuples autochtones chez les diplômés de collèges communautaires de 1990.....	12
Tableau 5.	Taux de représentation des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes chez les diplômés universitaires de 1990.....	13
Tableau 6.	Taux de représentation des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes chez les diplômés de collèges communautaires de 1990.....	14
Tableau 7.	Gains moyens en 1992 des diplômés universitaires de 1990 répartis selon le statut des minorités visibles (occupant un emploi à plein temps, gains entre 5 000 et 500 000 dollars).....	16
Tableau 8.	Gains moyens en 1992 des diplômés de collèges communautaires de 1990 répartis selon le statut des minorités visibles (occupant un emploi à plein temps, gains entre 5 000 et 500 000 dollars).....	18
Tableau 9.	Gains moyens en 1992 des diplômés universitaires de 1990 répartis selon le statut des peuples autochtones (occupant un emploi à plein temps, gains entre 5 000 et 500 000 dollars).....	20
Tableau 10.	Gains moyens en 1992 des diplômés de collèges communautaires de 1990 répartis selon le statut des peuples autochtones (occupant un emploi à plein temps, gains entre 5 000 et 500 000 dollars).....	22
Tableau 11.	Gains moyens en 1992 des diplômés universitaires de 1990 répartis selon le statut des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes (occupant un emploi à plein temps, gains entre 5 000 et 500 000 dollars).....	24
Tableau 12.	Gains moyens en 1992 des diplômés de collèges communautaires de 1990 répartis selon le statut des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes (occupant un emploi à plein temps, gains entre 5 000 et 500 000 dollars).....	26
Tableau 13.	Modèle de gains des minorités visibles diplômés universitaires de 1990 (occupant un emploi à plein temps à chacune des périodes de référence, gains entre 5 000 et 500 000 dollars).....	31
Tableau 14.	Modèle de gains des minorités visibles diplômés de collèges communautaires de 1990 (occupant un emploi à plein temps à chacune des périodes de référence, gains entre 5 000 et 500 000 dollars).....	32

Tableau 15. Modèle de gains des peuples autochtones diplômés universitaires de 1990 (occupant un emploi à plein temps à chacune des périodes de référence, gains entre 5 000 et 500 000 dollars).....	33
Tableau 16. Modèle de gains des peuples autochtones diplômés de collèges communautaires (occupant un emploi à plein temps à chacune des périodes de référence, gains entre 5 000 et 500 000 dollars).....	34
Tableau 17. Modèle de gains des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes, diplômés universitaires de 1990 (occupant un emploi à plein temps à chacune des périodes de référence, gains entre 5 000 et 500 000 dollars).....	35
Tableau 18. Modèle de gains des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes, diplômés de collèges communautaires de 1990 (occupant un emploi à plein temps à chacune des périodes de référence, gains entre 5 000 et 500 000 dollars).....	36
Tableau 19. Statut de la population active (juin 1992) selon le statut des minorités visibles, diplômés universitaires de 1990.....	37
Tableau 20. Taux de participation et taux de chômage de la population active (juin 1992) selon le statut des minorités visibles, diplômés universitaires de 1990.....	38
Tableau 21. Statut au sein de la population active (juin 1992) selon le statut des minorités visibles, diplômés de collèges communautaires de 1990.....	39
Tableau 22. Taux de participation et taux de chômage de la population active (juin 1992) selon le statut des minorités visibles, diplômés de collèges communautaires de 1990.....	40
Tableau 23. Statut au sein de la population active (juin 1992) selon le statut des peuples autochtones, diplômés universitaires de 1990.....	41
Tableau 24. Taux de participation et taux de chômage de la population active (juin 1992) selon le statut des peuples autochtones, diplômés universitaires de 1990.....	42
Tableau 25. Statut au sein de la population active (juin 1992) selon le statut des peuples autochtones, diplômés de collèges communautaires de 1990.....	42
Tableau 26. Taux de participation et taux de chômage de la population active (juin 1992) selon le statut des peuples autochtones, diplômés de collèges communautaires de 1990.....	43
Tableau 27. Statut au sein de la population active (juin 1992) selon le statut des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes, diplômés universitaires de 1990.....	44
Tableau 28. Taux de participation et taux de chômage de la population active (juin 1992) selon le statut des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes, diplômés universitaires de 1990.....	45

Tableau 29. Statut au sein de la population active (juin 1992) selon le statut des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes, diplômés de collèges communautaires de 1990.....	46
Tableau 30. Taux de participation et taux de chômage de la population active (juin 1992) selon le statut des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes, diplômés de collèges communautaires de 1990.....	47

FAITS SAILLANTS

Minorités visibles

Le taux de représentation des minorités visibles chez les diplômés postsecondaires de 1990 est à peu près proportionnel à leur représentation dans l'ensemble de la population. Plus de 10 p. 100 des diplômés de collèges communautaires et universitaires de 1990 sont membres de minorités visibles (les minorités visibles représentent 9,5 p. 100 de l'ensemble de la population de 1991). Les minorités visibles sont particulièrement bien représentées dans le domaine des études scientifiques.

Les gains des diplômés faisant partie de minorités visibles ne varient que légèrement par rapport aux gains des autres diplômés. Chez les travailleurs à plein temps, les membres de minorités visibles titulaires de diplômes universitaires ont gagné 2 p. 100 de plus en moyenne que les autres diplômés universitaires, tandis que les membres de minorités visibles titulaires de diplômes de collèges communautaires ont gagné 2 p. 100 de moins que les autres diplômés de collèges communautaires.

Un modèle de gains multivarié a été utilisé afin d'estimer si les minorités visibles étaient rémunérées de façon similaire aux autres diplômés, après avoir tenu compte des caractéristiques de la population. Les résultats sont statistiquement significatifs, mais ne représentent que moins d'un pour cent des gains moyens. Par conséquent, si toutes les particularités en matière de population sont égales, les minorités visibles sont rémunérées essentiellement comme le sont leurs homologues de classe : légèrement mieux chez les diplômés universitaires, légèrement moins chez les diplômés de collèges communautaires.

Par ailleurs, les taux d'emploi des minorités visibles sont beaucoup moins élevés que ceux des autres diplômés : de près de huit points de pourcentage pour les diplômés universitaires et d'environ six points de pourcentage pour les diplômés de collèges communautaires. Ces différences, lesquelles peuvent être expliquées par des taux de participation moins élevés et des taux de chômage plus élevés pour les membres de minorités visibles diplômés, sont vraies pour les diplômés de presque tous les domaines d'études, et ce, dans la plupart des régions (à l'exception de la Colombie-Britannique).

Un modèle d'emploi multivarié pour les diplômés universitaires démontre que les écarts en matière d'emploi sont plus importants chez les hommes faisant partie de minorités visibles que chez les femmes de ce même groupe. Par rapport aux autres hommes titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires, le chômage était plus élevé chez les membres de minorités visibles dont la langue maternelle était autre que le français ou l'anglais, qui étaient mariés ou divorcés, et surtout ceux qui détenaient un diplôme d'études postsecondaires en sciences. En raison de l'égalité des gains, il est difficile d'invoquer l'écart en matière d'emploi comme étant une preuve sans équivoque de discrimination face à l'embauche. Par ailleurs, le respect, par les employeurs, de quotas de recrutement tacites pourrait produire des résultats similaires.

Peuples autochtones

Les peuples autochtones sont sous-représentés chez les diplômés postsecondaires par rapport à leur présence dans l'ensemble de la population. Bien qu'ils représentent 3,8 p. 100 de la population de 1991, le taux de représentation des peuples autochtones n'est que de 1,2 p. 100 chez les diplômés universitaires de 1990 et de 2,8 p. 100 chez les diplômés de collèges communautaires. Le taux de représentation des peuples autochtones est particulièrement peu élevé chez les détenteurs de diplômes d'études supérieures (0,5p. 100).

Les gains enregistrés chez les peuples autochtones sont similaires à ceux des autres diplômés. Un modèle d'analyse multivariée n'a permis de déceler que quelques différences négligeables entre la structure de rémunération des peuples autochtones et celle des autres diplômés, soit un dixième d'un pour cent de la moyenne des gains.

Tandis que la situation de l'emploi des peuples autochtones ne varie que légèrement par rapport à celle des autres diplômés universitaires, il existe un écart entre la situation d'emploi des peuples autochtones et celle des autres diplômés de collèges communautaires. En effet, le taux de chômage chez les peuples autochtones est de presque dix points de pourcentage supérieur à celui des autres diplômés de collèges communautaires. En l'absence d'échantillons plus grands et de données géographiques plus nombreuses, il est impossible d'évaluer pourquoi le taux de chômage est si élevé chez les autochtones diplômés de collèges communautaires.

Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes

L'Enquête nationale auprès des diplômés fait appel à une batterie de questions beaucoup moins exhaustive en ce qui a trait aux limites dans les activités quotidiennes, que dans la suite qui vise à établir des estimations officielles du nombre de personnes handicapées. Conséquemment, dans ce rapport, nous utilisons le terme *personnes limitées dans leurs activités quotidiennes* plutôt que *personnes handicapées*. Selon la suite de l'END, presque 4 p. 100 des diplômés universitaires et 6,5 p. 100 des diplômés de collèges communautaires sont de quelque façon limités dans leurs activités quotidiennes au travail, à l'école ou à la maison. On estime que les personnes handicapées représentent 7 p. 100 de l'ensemble de la population de 1991.

Les personnes limitées dans leurs activités quotidiennes ont obtenu des gains moins élevés que les autres diplômés de 1992. L'écart entre les gains était d'environ 7 p. 100 chez les diplômés universitaires et 1,5 p. 100 chez les diplômés de collèges communautaires. Cependant, les modèles multivariés de gains ne fournissent pas de preuves irréfutables d'un traitement différentiel à l'égard des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes qui détiennent un diplôme d'études postsecondaires.

Chez les diplômés universitaires, le taux d'emploi des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes est de six points de pourcentage moins élevé que chez les autres diplômés. Chez les diplômés de collèges communautaires, cet écart dans le taux d'emploi augmente à 12 p. 100. En moyenne, les personnes limitées dans leurs activités quotidiennes témoignent de taux de participation moins élevés et de taux de chômage plus élevés que les autres diplômés. Contrairement à ceux d'autres régions du pays, les diplômés de collèges communautaires et d'universités étant limités dans leurs activités quotidiennes présentaient, en Alberta, des taux de

chômage moins élevés que les autres diplômés de leur classe. Cela était également vrai pour les diplômés universitaires au Manitoba.

Afin d'évaluer si les problèmes d'emploi pouvaient être liés à la gravité de l'incapacité, nous avons élaboré un index rudimentaire de la sévérité des limites d'un individu. Bien que le taux de participation de la population active semblait diminuer à mesure que l'index grandissait, le taux de chômage est demeuré plutôt constant à tous les niveaux de l'index. Cela semble démontrer que même les personnes moins limitées dans leurs activités quotidiennes ont plus de difficulté à se dénicher un emploi que les autres diplômés.

BLANK

I. Introduction

La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* de 1986 a établi l'objectif d'égalité en milieu de travail pour les femmes, les minorités visibles, les peuples autochtones et les personnes handicapées. Bien que la Loi se consacre premièrement à représenter les groupes désignés en milieu de travail, la notion générale d'égalité est beaucoup plus exhaustive. Dans ce document, nous supposons tacitement que l'égalité sur le marché du travail peut être mesurée selon la rémunération et l'emploi occupé par rapport à l'investissement au chapitre de l'éducation et de la formation.

Ce rapport met l'accent sur un petit segment de la population, soit les diplômés canadiens de collèges communautaires et universitaires de 1990. Il se limite également à l'étude des minorités visibles, des peuples autochtones et des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes. Les questions touchant les hommes et les femmes font l'objet d'une étude séparée.¹ Le premier chapitre du rapport présente l'étude des questions liées à l'identification des membres des groupes désignés. La deuxième section présente les taux de représentation pour chacun des groupes désignés dans la classe de 1990. Le troisième chapitre fournit une comparaison descriptive des gains des groupes désignés et des gains des autres diplômés, et est suivi d'une comparaison multivariée plus rigoureuse des gains. Une comparaison des taux d'emploi, des taux de participation et des taux de chômage des groupes désignés à ceux des autres est ensuite effectuée. Finalement, les résultats de chaque groupe désigné sont compilés sous forme d'un sommaire et font l'objet d'une discussion.

Les principaux constats de ces analyses sont bien clairs. Bien qu'il n'existe que peu de différences entre les gains des groupes désignés et ceux du reste de la population, les membres de chacun des groupes désignés (à l'exception des diplômés universitaires autochtones) ont probablement moins de chances d'être embauchés que les autres diplômés d'études postsecondaires. Par conséquent, les membres des groupes désignés étaient surreprésentés parmi les chômeurs et les personnes ne faisant pas partie de la population active.

¹ Wannell and Caron. *L'écart entre les gains des hommes et ceux des femmes ayant récemment obtenu un diplôme d'études postsecondaires, 1984-1992*. Statistique Canada. 1994.

II. Données, concepts et définitions

Ce rapport est basé sur des données de *l'Enquête nationale auprès des diplômés* de 1992. La population sur laquelle est basée cette enquête est représentative des titulaires de diplômes de collèges communautaires, d'universités et d'écoles de métiers canadiens de 1990. En raison du petit échantillon de diplômés d'écoles de métiers, l'analyse est limitée aux diplômés de collèges communautaires et universitaires. Le fichier comprend des données sur 19,284 diplômés universitaires ayant répondu au sondage et 14,794 diplômés de collèges communautaires ayant aussi répondu au sondage, ce qui représente des populations totales de diplômés de 126,266 et 90,908 respectivement.

Les règlements sur les programmes d'équité en matière d'emploi, lesquels accompagnent la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, définissent les groupes désignés.² Les règlements fournissent la définition des concepts suivants :

Minorités visibles : individus, autres qu'autochtones, n'étant pas de race blanche et n'ayant pas la peau blanche.

Peuples autochtones : Amérindiens, Inuits ou Métis.

Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes : Individus : (i) affaiblis sur le plan physique, mental, psychiatrique, sensoriel ou de l'apprentissage; (ii) qui se considèrent, ou qui croient qu'un employeur ou un employeur potentiel les considérerait probablement comme étant défavorisés au niveau de l'emploi en raison des affaiblissements mentionnés au sous-paragraphe (i).

Les concepts compris dans les règlements sont mis en application par un groupe de travail interministériel sur des données statistiques sur l'équité en matière d'emploi. Toute donnée sur les minorités visibles et sur les peuples autochtones provient d'un recensement de la population, tandis que les données sur les personnes handicapées proviennent de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA).

Les minorités visibles sont identifiées premièrement par la question du recensement qui porte sur l'ethnie. Elle est ainsi formulée : «À quel groupe(s) ethnique ou culturel appartenaient les ancêtres du répondant?». Le groupe de travail a élaboré une liste de réponses, lesquelles correspondent étroitement à la définition conceptuelle (voir l'annexe A). Veuillez noter que les répondants pourraient avoir fourni plus d'une réponse à l'égard de l'ethnie, ce qui est couramment appelé une réponse multiple. Dans le cas d'une réponse multiple, un individu est identifié comme membre d'une minorité visible si une ou l'autre de ses réponses se trouve sur la liste. Des données sur le lieu de naissance (p. ex., Haïti) ou sur la langue maternelle (p. ex., hindi) sont ajoutées aux données sur l'ethnie afin de déterminer l'appartenance à une minorité visible.

Les peuples autochtones sont identifiés de façon similaire par la question sur l'ethnie du recensement. Ainsi, toute réponse unique ou multiple qui fait référence aux Amérindiens, aux Inuits, aux Métis, à une première nation spécifique ou à un nom de bande mène à une désignation de peuple autochtone.

² *Women, Visible Minorities, Aboriginal Peoples and Persons with Disabilities: The 1991 Employment Equity Definitions*. The Interdepartmental Working Group on Employment Equity Data. December, 1993.

Tel que mentionné ci-haut, les personnes handicapées sont identifiées par l'ESLA. L'ESLA est une enquête post-censitaire menée auprès des répondants au recensement dont le mandat est de recueillir des données sur la nature et la gravité des incapacités, ainsi que des problèmes y étant associés. L'échantillon de l'ESLA est identifié grâce à quelque quinze questions (voir l'annexe A), et est partiellement stratifié en fonction d'un ensemble de quatre questions de dépistage sur le recensement de la population. Les données relatives à environ 20 p. 100 des individus identifiés par la série de questions de dépistage du recensement comme étant potentiellement handicapés ne répondent pas aux critères d'incapacité de l'ESLA.³ Environ 5 p. 100 des individus ayant répondu «non» à toutes les questions de dépistage du recensement sont par la suite identifiés par l'ESLA comme étant handicapés.

Les questions utilisées pour identifier le statut des groupes désignés compris dans l'Enquête auprès des diplômés de 1992 ne sont pas parfaitement conformes aux définitions opérationnelles fournies par le groupe de travail interministériel.

Une différence existe en relation avec la formulation de la question sur l'ethnie de l'END. Tandis que la question du recensement porte sur l'origine culturelle et ethnique des *ancêtres* de la personne ayant répondu au sondage, la question de l'END porte sur l'origine de la *personne* même. Cette petite différence a un impact important sur le niveau de réponses sur l'ethnie multiple, soit 18 p. 100 pour l'END et 32 p. 100 pour un groupe similaire de répondants au recensement.⁴ Paradoxalement, le taux de réponses multiples des minorités visibles relevées dans l'END (16 p. 100) est supérieur à celui du recensement (13 p. 100).

L'autre différence entre la codification des minorités visibles du recensement et de l'END est l'utilisation de questions portant sur le lieu de naissance et la langue maternelle à titre complémentaire à la question sur l'ethnie. Tel que mentionné ci-haut, le recensement utilise ces questions afin de permettre le dépistage de membres de minorités visibles qui n'auraient pas été relevés par la question sur l'ethnie. Cette option n'est pas disponible dans l'END puisque aucune information sur la langue maternelle n'est recueillie à un niveau détaillé en ce qui a trait aux langues autres que l'anglais et le français, et qu'aucune information n'est recueillie sur le lieu de naissance. Puisque ces étapes comptent pour 5 p. 100 des minorités visibles identifiées par le recensement, les estimations de l'END seront probablement moins élevées selon un facteur similaire.

En ce qui a trait aux personnes handicapées, l'END fait appel aux quatre questions de dépistage du recensement plutôt qu'à la série de questions de dépistage beaucoup plus longue de l'ESLA. Bien que cela soit logique en raison du fait que l'END était déjà une enquête très élaborée, il en résulte des estimations de personnes handicapées pouvant varier de façon importante de la définition officielle de l'ESLA. Compte tenu de cette différence, dans ce rapport, nous utiliserons l'expression *personnes limitées dans leurs activités quotidiennes* plutôt que *personnes handicapées*.

³ *Health and Activity Limitation Survey—1991 User's Guide*. Post-Censal Surveys Program, Statistics Canada. 1993.

⁴ Le Groupe de référence du recensement comprend des diplômés de collèges communautaires et universitaires remaniés afin de fournir une distribution approximativement similaire aux personnes ayant répondu à l'END.

III. Taux de représentation

Les taux de représentation des groupes désignés sont calculés en divisant le nombre de personnes faisant partie de groupes désignés dans une population donnée par l'ensemble de la population. Les non-réponses et les réponses dont le statut désigné est inconnu (p. ex., ethnie = «autre») ne sont pas incluses dans les calculs.

III.i. Minorités visibles

Tableau 1. Taux de représentation des minorités visibles chez les diplômés universitaires de 1990

	Minorités visibles	Autres	Taux de minorités visibles
Total	11 905	101 047	10,5%
Niveau d'études			
Baccalauréat	9 706	87 010	10,0%
Maîtrise	1 844	12 470	12,9%
Doctorat	353	1 480	19,3%
Domaine d'études			
Aucun/inconnu	473*	3 941	10,7%*
Enseignement	799	18 572	4,1%
Beaux arts et sciences humaines	1 332	15 643	7,8%
Commerce, économie et droit	2 376	20 179	10,5%
Autres sciences sociales	1 589	18 659	7,8%
Agriculture et sciences biologiques	1 197	5 959	16,7%
Génie	1 678	6 262	21,1%
Médecine et autres sciences de la santé	1 104	6 567	14,4%
Mathématiques et sciences physiques	1 357	5 265	20,5%
Province / Région			
Provinces de l'Atlantique	466	11 356	3,9%
Québec	2 115	26 276	7,5%
Ontario	5 844	41 281	12,4%
Manitoba	427	3 747	10,2%
Saskatchewan	228	4 105	5,3%
Alberta	1 107	7 167	13,4%
Colombie-Britannique	1 719	7 116	19,5%

Dix et demie pour cent des diplômés universitaires de 1990 sont membres de minorités visibles. Le taux de représentation des minorités visibles augmente avec le niveau d'études, soit de 10 p. 100 pour le premier cycle à 19 p. 100 pour le doctorat. Les minorités visibles étaient beaucoup plus présentes dans les domaines des sciences naturelles et du génie que dans les arts et les sciences sociales. En général, le taux de représentation augmente de l'est à l'ouest, variant de 4 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique à presque 20 p. 100 en Colombie-Britannique.

Tableau 2. Taux de représentation des minorités visibles chez les diplômés de collèges communautaires de 1990

	Minorités visibles	Autres	Taux de minorités visibles
Total	8 403	72 764	10,4%
Type de diplôme			
Certificat ou diplôme de métier	3 894	26 286	12,9%
Certificat ou diplôme collégial	4 509	46 458	8,8%
Domaine d'études			
Arts et sciences humaines	1 623	10 006	14,0%
Sciences de la santé	1 535	15 166	9,2%
Autres techniques industrielles	633	4 112	13,3%
Électronique, mathématiques et informatique	567	4 011	12,4%
Techniques de fabrication mécanique et technologie du génie structurel	374	5 007	7,0%
Sciences naturelles et industries primaires	317 *	4 794	6,2% *
Sciences sociales et services sociaux	944	9 748	8,8%
Sciences du secrétariat et techniques marchandes	448	5 313	7,8%
Gestion et administration	1 303	11 170	10,4%
Erreur de codification	660	3 436	16,1%
Province / Région			
Provinces de l'Atlantique	68	5 279	1,3%
Québec	715	15 222	4,5%
Ontario	4 134	28 385	12,7%
Manitoba	208	2 226	8,5%
Saskatchewan	44 *	2 292	1,9% *
Alberta	810	7 083	10,3%
Colombie-Britannique et Territoires du Nord-Ouest	2 424	12 277	16,5%

Les membres des minorités visibles représentent 10,4 p. 100 des diplômés de collèges communautaires de 1990. Le taux de représentation des minorités visibles est beaucoup plus élevé dans les programmes de métiers (13 p. 100) qu'il ne l'est dans les programmes menant à un certificat ou diplôme d'un collège communautaire (environ 9 p. 100). Par rapport aux diplômés universitaires, il n'existe pas de rupture marquée entre les taux de représentation dans le domaine des arts et ceux du domaine des sciences et de la technologie. Le taux de représentation des minorités visibles chez les diplômés de collèges communautaires est moins élevé dans les provinces de l'Atlantique et en Saskatchewan et plus élevé en Colombie-Britannique.

III.ii. Peuples autochtones

Tableau 3. Taux de représentation des peuples autochtones chez les diplômés universitaires de 1990

	Peuples autochtones	Autres	Taux de représentation
Total	1 568	124 467	1,2%
Niveau d'études			
Baccalauréat	1 469	106 379	1,4%
Maîtrise/Doctorat	99	18 079	0,5%
Domaine d'études			
Enseignement	370 *	21 129	1,7% *
Beaux-arts et sciences humaines	230 *	18 637	1,2% *
Commerce, économie et droit	147 *	24 587	0,6% *
Autres sciences sociales	441 *	22 666	1,9% *
Sciences	290 *	32 635	0,9% *
Province / Région			
Provinces de l'Atlantique	141 *	11 936	1,2% *
Québec	268 *	29 706	0,9% *
Ontario	504 *	53 362	0,9% *
Manitoba	154 *	5 170	2,9% *
Saskatchewan	247	4 803	4,9%
Alberta	142 *	9 572	1,5% *
Colombie-Britannique	113 *	9 919	1,1% *

Un peu plus de 1 p. 100 des diplômés universitaires ont déclaré être d'origine autochtone, ce qui est plutôt faible au regard d'un taux de représentation de l'ordre de 3,8 p. 100 au sein de l'ensemble de la population et d'une participation de 3 p. 100 à la population active. Le taux de représentation des peuples autochtones chez les détenteurs de grades supérieurs est particulièrement faible, soit 0,5 p. 100. Les proportions de présence de peuples autochtones par domaine d'études varient entre 0,6 p. 100 dans le commerce, l'économie et le droit, et 1,7 p. 100 dans le domaine de l'enseignement. C'est dans les universités de la Saskatchewan (4,9 p. 100) et du Manitoba (2,9 p. 100) que l'on trouve les plus hauts taux de représentation de diplômés autochtones.

Tableau 4. Taux de représentation des peuples autochtones chez les diplômés de collèges communautaires de 1990

	Peuples autochtones	Autres	Taux de représentation
Total	2 560	88 348	2,8%
Type de diplôme			
Certificat ou diplôme de métier	1 334	33 006	3,9%
Certificat ou diplôme collégial	1 226	55 322	2,2%
Domaine d'études			
Arts et sciences humaines	321 *	12 664	2,5% *
Sciences de la santé	507	18 219	2,7%
Électronique, informatique, mathématiques, autres techniques industrielles	176 *	10 278	1,7% *
Techniques de fabrication mécanique et technologie du génie structurel	208 *	5 987	3,4% *
Sciences naturelles et industries primaires	208 *	5 495	3,6% *
Sciences sociales et services sociaux	431	11 446	3,6%
Sciences du secrétariat et techniques marchandes	122 *	6 279	1,9% *
Gestion et administration	452	13 551	3,2%
Province / Région			
Provinces de l'Atlantique	93 *	5 343	1,7% *
Québec	173 *	16 380	1,0% *
Ontario	897	35 495	2,5%
Manitoba	199	2 805	6,6%
Saskatchewan	198	2 599	7,1%
Alberta	342	9 299	3,5%
Colombie-Britannique et Yukon	503	16 351	3,0%
Territoires du Nord-Ouest	155	77	66,8%

Le taux de représentation des peuples autochtones chez les diplômés de collèges communautaires (3 p. 100) est plus du double de leur taux de représentation chez les diplômés universitaires. Dans les collèges communautaires, les peuples autochtones ont davantage tendance à s'inscrire à des programmes de métiers qu'à des programmes de certificats ou de diplômes d'études. Les taux de représentation varient entre 1,7 p. 100 dans le domaine de l'électronique, de l'informatique, des mathématiques et d'autres techniques industrielles et 3,6 p. 100 dans les domaines des sciences naturelles, des industries primaires, des sciences sociales et des services. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les deux tiers des diplômés de collèges communautaires disent être d'origine autochtone. Ailleurs, les peuples autochtones représentent entre 1 p. 100 (Québec) de l'ensemble de la population des diplômés de collèges communautaires à 7 p. 100 (Saskatchewan).

III.iii. Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes

Tableau 5. Taux de représentation des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes chez les diplômés universitaires de 1990

	Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes	Autres	Taux de représentation
Total	4 875	121 160	3,9%
Niveau d'études			
Baccalauréat	4 238	103 611	3,9%
Maîtrise	574	15 521	3,6%
Doctorat	63	2 020	3,0%
Domaine d'études			
Aucun / inconnu	222 *	4 681	4,5%*
Enseignement	754	20 745	3,5%
Beaux-arts et sciences humaines	972	17 895	5,2%
Commerce, économie et droit	817	23 918	3,3%
Autres sciences sociales	1 102	22 004	4,8%
Agriculture et sciences biologiques	183 *	7 816	2,3%*
Génie	200 *	8 726	2,2%*
Médecine et autres sciences de la santé	376 *	8 189	4,4%*
Mathématique et sciences physiques	249 *	7 187	3,3%*
Province			
Terre-Neuve	126	2 274	5,2%
Île-du-Prince-Édouard	24 *	420	5,5%*
Nouvelle-Écosse	243	5 799	4,0%
Nouveau-Brunswick	125	3 064	3,9%
Québec	620 *	29 355	2,1%*
Ontario	2 071	51 795	3,8%
Manitoba	287	5 038	5,4%
Saskatchewan	274	4 775	5,4%
Alberta	613	9 101	6,3%
Colombie-Britannique	493	9 538	4,9%

Presque 4 p. 100 des diplômés universitaires de 1990 sont d'une façon quelconque limités dans leurs activités quotidiennes en milieu de travail, à l'école ou à la maison. Sept pourcent de l'ensemble de la population de 1991 et 6,5 p. 100 de l'ensemble de la population active sont limités dans leurs activités quotidiennes.⁵ Le taux de représentation des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes diminue légèrement avec chaque niveau d'études. En ce qui a trait aux domaines d'études, le domaine du génie détient la plus faible proportion de diplômés limités dans leurs activités quotidiennes (2,2 p. 100), tandis que le domaine des beaux-arts et des sciences humaines possède la proportion la plus élevée (5,2 p. 100). Sur le plan géographique, les taux de représentation des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes varient entre 2,1 p.100 au Québec et 6,3 p. 100 en Alberta.

⁵ Ces estimations sont basées sur la suite de dépistage du recensement de 1991, laquelle a servi de modèle pour la séquence de dépistage de l'END. L'ESLA est la source d'estimations officielles du nombre de personnes handicapées.

Tableau 6. Taux de représentation des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes chez les diplômés de collèges communautaires de 1990

	Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes	Autres	Taux de représentation
Total	5 887	85 021	6,5%
Type de diplôme			
Certificat ou diplôme de métier	3 029	31 310	8,8%
Certificat ou diplôme collégial	2 858	53 691	5,1%
Domaine d'études			
Arts et sciences humaines	1 007	11 979	7,8%
Sciences de la santé	1 056	17 670	5,6%
Autres techniques industrielles	318*	5 091	5,9% *
Électronique, mathématiques et informatique	246*	4 799	4,9% *
Techniques de fabrication mécanique et technologie du génie structurel	442	5 753	7,1%
Sciences naturelles et industries primaires	403	5 300	7,1%
Sciences sociales et services sociaux	848	11 029	7,1%
Sciences du secrétariat et techniques marchandes	305*	6 095	4,8% *
Gestion et administration	873	13 130	6,2%
Erreur de codification	388	4 175	8,5%
Province / Région			
Terre-Neuve	88	1 257	6,6%
Île-du-Prince-Édouard	36*	758	4,6% *
Nouvelle-Écosse	44*	660	6,3% *
Nouveau-Brunswick	159	2 434	6,1%
Québec	423*	16 130	2,6% *
Ontario	2 293	34 099	6,3%
Manitoba	256	2 748	8,5%
Saskatchewan	185	2 611	6,6%
Alberta	804	8 836	8,3%
Colombie-Britannique et Territoires du Nord-Ouest	1 599	15 488	9,4%

Les personnes limitées dans leurs activités quotidiennes sont plus nombreuses chez les diplômés de collèges communautaires que chez les diplômés universitaires, représentant 6,5 p. 100 de la classe de 1990. Dans les collèges communautaires, on s'attend à ce que les personnes limitées dans leurs activités quotidiennes se voient décerner des diplômes de métiers plutôt que des diplômes ou certificats. Elles se trouvent répandues de manière assez égale dans chaque domaine d'études, présentant des proportions qui varient entre 4,8 p. 100 dans le domaine des sciences du secrétariat et des techniques marchandes et 7,8 p. 100 dans le domaine des arts et des sciences humaines. Les taux de représentation sont assez similaires d'une province à l'autre, à l'exception du Québec où l'on trouve une proportion de personnes limitées dans leurs activités quotidiennes très inférieure à la moyenne.

IV. Comparaisons entre les gains

Dans l'END, on demande aux répondants d'estimer leurs gains annuels en se basant sur l'emploi qu'ils avaient durant la semaine précédant l'enquête, et ce, pour toute une année. Dans le but d'évaluer la possibilité que des taux différents d'emploi à temps partiel puissent avoir un impact sur les comparaisons entre les gains, nous limitons la population aux travailleurs occupant un poste à plein temps (c.-à-d. : les travailleurs ayant travaillé plus de 30 heures au cours de la semaine de référence). Un examen des gains des travailleurs occupant un emploi à plein temps a révélé plusieurs réponses aux pôles opposés de l'échelle des gains, soit des gains très élevés et très faibles. En vérifiant ces réponses par recoupement en regard des gains relevés dans les industries et les professions et des gains de l'année précédente, nous avons jugé que toute valeur à l'extérieur de la fourchette de 5 000 à 500 000 dollars résultait d'une erreur de codification ou de réponse. Ainsi, nous n'avons pas tenu compte des valeurs se trouvant hors de cette fourchette de gains.

Le ratio des gains exprime les gains moyens d'un groupe désigné comme un pourcentage des gains moyens des autres diplômés. Si les deux groupes ont les mêmes gains moyens, le ratio sera de 100. Si le groupe désigné gagne moins que l'ensemble des autres diplômés, le ratio sera inférieur à 100, et s'il gagne davantage, le ratio sera supérieur à 100.

Il n'existe aucune restriction en ce qui a trait au statut de groupe désigné multiple pour les comparaisons entre les gains. Par exemple, lorsque les gains des peuples autochtones sont comparés à tous les autres, les deux groupes compteront les femmes, les personnes limitées dans leurs activités quotidiennes et les minorités visibles (dans la mesure où il existe un chevauchement quant aux réponses multiples données par les peuples autochtones et les minorités visibles).

On doit s'attendre à une variation du ratio des gains d'une catégorie à l'autre. Bien que des différences importantes et constantes peuvent démontrer la présence d'un traitement différentiel, il est important de noter que les gains sont le résultat d'une multitude de facteurs. Ainsi, il est inapproprié d'interpréter un faible ratio des gains dans une catégorie de l'industrie, profession ou domaine d'études comme la preuve de discrimination. De même, un ratio des gains élevé ne devrait pas être interprété comme la preuve d'une «discrimination inversée». Un modèle d'analyse multivariée est présenté au chapitre V afin de contrôler pour les nombreux facteurs ayant un impact sur les gains.

IV.i. Minorités visibles

Tableau 7. Gains moyens en 1992 des diplômés universitaires de 1990 répartis selon le statut des minorités visibles (travailleurs à plein temps, gains entre 5 000 et 500 000 dollars)

Particularités	Chiffres pondérés		Gains moyens		Ratio des gains
	Minorités visibles	Autres	Minorités visibles	Autres	
			\$'000	\$'000	
Total	7 118	68 233	35,8	35,1	101,9
Grade le plus élevé - juin 1992					
Baccalauréat	5 565	54 949	33,9	33,1	102,5
Maîtrise	1 243	11 961	42,6	43,2	98,7
Doctorat	310	1 277	42,9	49,7	86,5
Profession					
Gestionnaires	603	7 757	40,3	39,7	101,6
Autres professions liées à la gestion	1 007	7 573	36,2	35,9	101,0
Sciences de la vie et sciences physiques	198 *	1 572	32,7 *	33,4	97,7 *
Architecture et génie	684	3 912	38,7	37,5	103,4
Mathématiques et informatique	727	2 917	38,1	39,0	97,7
Sciences sociales et religion	457 *	7 894	33,2 *	36,3	91,5 *
Enseignement en milieu universitaire	315 *	1 768	29,0 *	32,5	89,2 *
Autres professions d'enseignement	605	14 548	37,9	36,3	104,5
Domaine du diagnostic en matière de santé	299 *	1 673	59,6 *	47,4	125,7 *
Sciences infirmières et autres sciences de la santé	424 *	4 253	43,3 *	36,9	117,3 *
Arts et loisirs	154 *	1 994	31,0 *	26,9	115,3 *
Travail administratif	870	4 384	24,6	25,0	98,5
Ventes	278 *	3 429	34,0 *	31,4	108,3 *
Services	218 *	2 077	24,7 *	27,5	89,9 *
Emplois manuels	266 *	2 456	32,1 *	28,1	114,1 *

En moyenne, les minorités visibles ont gagné un peu plus que les autres diplômés universitaires. Cependant, leurs gains n'augmentent pas autant lorsque les niveaux d'études sont supérieurs. Ainsi, en moyenne, leurs gains ne sont pas aussi élevés que ceux des autres diplômés aux niveaux de la maîtrise et du doctorat. Dans la plupart des professions, les minorités visibles gagnent environ autant que les autres diplômés. Cependant, dans quelques professions, leurs gains sont beaucoup moins élevés que ceux des autres diplômés (enseignement en milieu universitaire et emplois dans le domaine des services) et dans quelques autres, beaucoup plus élevés (professions des domaines de la santé et des arts et loisirs).

Tableau 7. Gains moyens en 1992 des diplômés universitaires de 1990 répartis selon le statut des minorités visibles (occupant un emploi à plein temps, gains entre 5 000 et 500 000 dollars) fin

Particularités	Chiffres pondérés		Gains moyens		Ratio des gains
	Minorités visibles	Autres	Minorités visibles	Autres	
			\$'000	\$'000	
Industrie					
Industries primaires	..	1 388	..	35,5	..
Fabrication et construction	787	6 676	35,3	34,6	102,1
Transports, communications et services publics	483 *	2 756	37,9 *	37,3	101,8 *
Commerce en gros	207 *	1 521	32,2 *	31,8	101,2 *
Services aux consommateurs et de détail	536 *	5 857	30,0 *	27,3	110,1 *
Finance	626	2 510	30,2	35,0	86,3
Assurance et immobilier	256 *	1 897	32,8 *	35,7	91,9 *
Enseignement	1 151	18 625	35,0	36,5	95,8
Santé	905	9 069	45,3	36,9	122,9
Aide sociale et religion	185 *	1 344	29,7 *	28,3	104,9 *
Services à la direction d'affaires	1 200	9 456	36,8	35,9	102,4
Administration publique	685	7 122	34,7	36,3	95,5
Domaine d'études					
Aucun / inconnu	238 *	2395	28,1 *	33,3	84,5 *
Enseignement	571 *	13 215	40,2 *	37,2	108,1 *
Beaux-arts et sciences humaines	583 *	8 468	30,3 *	28,7	105,5 *
Commerce, économie et droit	1 581	15 340	36,5	37,8	96,7
Autres sciences sociales	977	11 477	30,3	31,9	95,0
Agriculture et sciences biologiques	539 *	3 662	28,0 *	29,3	95,5 *
Génie	1 076	4 781	36,9	38,3	96,4
Médecine et sciences de la santé	744	5 142	49,5	42,2	117,2
Mathématiques et sciences physiques	810	3 754	35,5	35,0	101,5

Les minorités visibles diplômées qui travaillent dans les secteurs de la finance, de l'assurance et de l'immobilier gagnent, en moyenne, un peu moins que les autres diplômés, tandis que celles qui oeuvrent dans les secteurs de la santé gagnent un peu plus. De plus, il semble que les minorités visibles titulaires de diplômes dans les domaines de la médecine ou des autres sciences de la santé enregistrent des gains particulièrement élevés par rapport à ceux des autres diplômés. Les minorités visibles gagnent beaucoup moins que les autres diplômés quand ils ne détiennent pas de diplôme d'études dans un domaine de spécialisation.

Tableau 8. Gains moyens en 1992 des diplômés de collèges communautaires de 1990 répartis selon le statut des minorités visibles (occupant un emploi à plein temps, gains entre 5 000 et 500 000 dollars)

Particularités	Chiffres pondérés		Gains moyens		Ratio des gains
	Minorités visibles	Autres	Minorités visibles \$'000	Autres \$'000	
Total	4 730	46 757	26,1	26,5	98,2
Type de certificat					
Certificat ou diplôme de métier	1 391	12 288	22,6	24,7	91,4
Certificat ou diplôme collégial	2 663	31 742	26,7	27,0	99,0
Profession					
Gestionnaires	342 *	3 250	28,8 *	27,7	103,7 *
Autres professions liées à la gestion	306 *	2 560	26,8 *	26,3	102,1 *
Sciences de la vie et sciences physiques	..	790	..	27,1	..
Architecture et génie	211 *	2 027	28,7 *	28,7	99,8 *
Mathématiques et informatique	223 *	1 555	33,8 *	31,0	109,1 *
Sciences sociales et religion	149 *	1 888	26,5 *	26,4	100,0 *
Enseignement en milieu universitaire	..	95	..	27,7	..
Autres professions d'enseignement	94 *	1 586	23,3 *	24,2	96,0 *
Domaine du diagnostic en matière de santé	..	159	..	28,8	..
Sciences infirmières et autres sciences de la santé	734	7 766	30,4	30,7	99,2
Arts et loisirs	..	1 297	..	24,2	..
Travail administratif	920	7 526	22,9	22,2	103,1
Ventes	138 *	2 374	26,2 *	23,5	111,6 *
Services	447	4 124	19,9	24,3	82,1
Emplois manuels	1 069	9 714	25,6	27,4	93,6

Les membres de minorités visibles gagnent, en moyenne, un peu moins que les autres diplômés de collèges communautaires. L'écart entre les gains est un peu plus grand dans les programmes de métiers que dans les programmes décernant un diplôme ou un certificat. L'écart ne varie que très peu d'une profession à l'autre à l'exception des emplois dans le domaine des services, dans lequel les minorités visibles gagnent, en moyenne, 18 p. 100 de moins que les autres diplômés.

Tableau 8. Gains moyens en 1992 des diplômés de collèges communautaires de 1990 répartis selon le statut des minorités visibles (occupant un emploi à plein temps, gains entre 5 000 et 500 000 dollars) - fin

Particularités	Chiffres pondérés		Gains moyens		Ratio des gains
	Minorités visibles	Autres	Minorités visibles	Autres	
			\$'000	\$'000	
Industrie					
Industries primaires	..	1 645	..	28,2	..
Fabrication et construction	962	7 942	25,8	27,3	94,5
Transports, communications et services publics	323 *	3 180	30,4 *	29,3	103,7 *
Commerce en gros	172 *	1 801	23,1 *	24,8	93,4 *
Services aux consommateurs et de détail	756	7 484	20,7	21,2	97,8
Finance	166 *	1 212	24,9 *	24,2	102,9 *
Assurance et immobilier	201 *	1 094	27,7 *	25,2	109,9 *
Enseignement	143 *	1 771	26,9 *	26,9	100,0 *
Santé	1 110	11 275	28,1	28,7	97,7
Aide sociale et religion	..	389	..	24,7	..
Services à la direction d'affaires	486	4 392	26,1	24,7	105,4
Administration publique	285 *	4 549	30,3 *	29,3	103,4 *
Domaine d'études					
Arts et sciences humaines	851	5 830	25,1	25,0	100,4
Sciences de la santé	871	9 087	28,7	29,7	96,8
Autres techniques industrielles	363 *	2 916	26,5 *	28,4	93,3 *
Électronique, mathématiques et informatique	365 *	3 044	26,1 *	27,2	95,9 *
Techniques de fabrication mécanique et technologie du génie structurel	217 *	3 421	26,9 *	29,1	92,4 *
Sciences naturelles et industries primaires	224 *	2 950	27,9 *	25,8	108,3 *
Sciences sociales et services sociaux	494	6 534	25,7	26,4	97,1
Sciences du secrétariat et techniques marchandes	271 *	3 566	24,5 *	24,1	101,5 *
Gestion et administration	772	7 341	24,5	23,1	106,0
Erreur de codification	301 *	2 067	24,6 *	26,9	91,2 *

Les gains des minorités visibles et ceux des autres diplômés de collèges communautaires ne diffèrent pas beaucoup d'une industrie à l'autre et d'un domaine d'études à l'autre. Dans ces catégories, tous les ratios diffèrent de quelque 10 p. 100 ou moins.

IV.ii. Peuples autochtones

Tableau 9. Gains moyens en 1992 des diplômés universitaires de 1990 répartis selon le statut des peuples autochtones (occupant un emploi à plein temps, gains entre 5 000 et 500 000 dollars)

Particularités	Chiffres pondérés		Gains moyens		Ratio des gains
	Peuples autochtones	Autres	Peuples autochtones	Autres	
			\$'000	\$'000	
Total	1 052	82 564	36,1	35,2	102,5
Grade le plus élevé — juin 1992					
Baccalauréat	895	66 428	34,7	33,1	104,7
Maîtrise / Doctorat	157	16 136	44,3	43,3	102,4
Profession					
Gestionnaires	150 *	9 081	41,5 *	39,8	104,1 *
Professions liés à la gestion	..	9 236	..	35,3	..
Sciences de la vie et sciences physiques	..	1 967	..	33,7	..
Architecture et génie	..	5 074	..	37,5	..
Mathématiques et informatique	..	4 098	..	38,5	..
Sciences sociales et religion	158 *	9 073	34,9 *	36,4	95,8 *
Enseignement en milieu universitaire	..	2 294	..	32,2	..
Autres professions d'enseignement	246 *	16 475	35,6 *	36,5	97,4 *
Domaine du diagnostic en matière de santé	..	2 185	..	51,0	..
Sciences infirmières et autres sciences de la santé	..	5 084	..	37,4	..
Arts et loisirs	..	2 305	..	27,0	..
Travail administratif	..	5 876	..	24,9	..
Ventes	..	4 134	..	31,1	..
Services	..	2 599	..	27,3	..
Emplois manuels	..	3 043	..	28,7	..

Il est difficile de fournir des estimations fiables en matière de gains pour la plupart des sous-groupes en raison du petit nombre d'autochtones chez les diplômés universitaires de 1990. Dans l'ensemble, les peuples autochtones gagnent, en moyenne, des salaires un peu plus élevés que les autres diplômés universitaires.

Tableau 9. Gains moyens en 1992 des diplômés universitaires de 1990 répartis selon le statut des peuples autochtones (occupant un emploi à plein temps, gains entre 5000 et 50000 dollars) - fin

Particularités	Chiffres pondérés		Gains moyens		Ratio des gains
	Peuples autochtones	Autres	Peuples autochtones	Autres	
			\$'000	\$'000	
Industrie					
Industries primaires	..	1 632	..	36,1	..
Fabrication et construction	..	8 272	..	34,7	..
Transports, communications et services publics	..	3 604	..	37,2	..
Commerce en gros	..	1 947	..	32,3	..
Services aux consommateurs et de détail	..	7 601	..	26,8	..
Finance	..	3 379	..	34,1	..
Assurance et immobilier	299 *	2 466	34,8 *	34,9	99,5 *
Enseignement	187 *	21 580	32,5 *	36,5	89,0 *
Santé	..	10 930	..	38,0	..
Aide sociale et religion	..	974	..	30,2	..
Services à la direction des affaires	176 *	11 583	37,6 *	35,8	105,1 *
Administration publique	..	8 582	..	36,2	..
Domaine d'études					
Enseignement	304 *	15 008	40,6 *	37,2	109,1 *
Beaux-arts et sciences humaines	154 *	9 724	31,1 *	28,6	108,6 *
Commerce, économie et droit	..	18 420	..	37,7	..
Autres sciences sociales	252 *	13 849	31,3 *	31,7	98,8 *
Sciences de l'agriculture et biologiques	..	4 620	..	29,1	..
Génie	..	6 576	..	37,9	..
Médecine et autres sciences de la santé	..	6 446	..	43,8	..
Mathématiques et sciences physiques	..	5 058	..	35,0	..

Tableau 10. Gains moyens en 1992 des diplômés de collèges communautaires de 1990 répartis selon le statut des peuples autochtones (occupant un emploi à plein temps, gains entre 5 000 et 500 000 dollars)

Particularités	Chiffres pondérés		Gains moyens		Ratio des gains
	Peuples autochtones	Autres	Peuples autochtones	Autres	
			\$'000	\$'000	
Total	1 352	56 396	26,6	26,6	100,0
Type de certificat					
Certificat ou diplôme de métier	512	15 169	25,7	24,7	104,0
Certificat ou diplôme collégial	789	37 498	27,0	27,0	100,1
Profession					
Gestionnaires	..	3 895	..	27,7	..
Autres professions liées à la gestion	..	3 128	..	26,3	..
Sciences de la vie et sciences physiques	105 *	876	28,4 *	27,7	102,5 *
Architecture et génie	..	2 479	..	28,8	..
Mathématiques et informatique	..	1 909	..	31,1	..
Sciences sociales et religion	..	2 165	..	28,1	..
Enseignement en milieu universitaire	..	105	..	27,7	..
Autres professions d'enseignement	133 *	1 846	28,5 *	23,8	120,0 *
Domaine du diagnostic en matière de santé	..	174	..	31,8	..
Sciences infirmières et autres sciences de la santé	..	9 388	..	30,6	..
Arts et loisirs	137 *	1 548	29,1 *	24,0	121,3 *
Travail administratif	..	9 099	..	22,3	..
Ventes	263 *	2 793	21,2 *	23,7	89,5 *
Services	..	4 950	..	23,5	..
Emplois manuels	146 *	11 995	29,8 *	27,4	108,9 *

En moyenne, les peuples autochtones gagnent des salaires similaires à ceux des autres diplômés de collèges communautaires. Bien que les ratios des gains varient énormément d'une profession à l'autre, dans chacun des cas, la taille de l'échantillon est relativement petite, occasionnant des estimations instables.

Tableau 10. Gains moyens en 1992 des diplômés de collèges communautaires de 1990 répartis selon le statut des peuples autochtones (occupant un emploi à plein temps, gains entre 5 000 et 500 000 dollars) - fin

Particularités	Chiffres pondérés		Gains moyens		Ratio des gains
	Peuples autochtones	Autres	Peuples autochtones	Autres	
			\$'000	\$'000	
Industrie					
Industries primaires	310 *	1 880	25,8 *	27,9	92,4 *
Fabrication et construction	..	9 807	..	27,4	..
Transports, communications et services publics	203 *	3 893	25,9 *	29,6	87,6 *
Commerce en gros	..	2 269	..	24,8	..
Services aux consommateurs et de détail	..	9 265	..	21,1	..
Finance	170 *	1 509	17,0 *	24,1	70,5 *
Assurance et immobilier	..	1 424	..	25,5	..
Enseignement	..	2 061	..	25,8	..
Santé	..	13 566	..	29,0	..
Aide sociale et religion	320 *	393	27,2 *	25,5	106,7 *
Services à la direction d'affaires	..	5 268	..	24,9	..
Administration publique	..	5 038	..	29,5	..
Domaine d'études					
Arts et sciences humaines	93 *	7 362	23,6 *	24,8	95,3 *
Sciences de la santé	256 *	11 025	24,9 *	29,9	83,1 *
Autres techniques industrielles	..	3 708	..	28,3	..
Électronique, mathématiques et informatique	..	3 715	..	27,2	..
Techniques de fabrication mécanique et technologie du génie structurel	137 *	4 028	35,8 *	28,9	123,9 *
Sciences naturelles et industries primaires	107 *	3 410	25,2 *	26,4	95,5 *
Sciences sociales et services sociaux	256 *	7 477	28,9 *	26,2	110,3 *
Sciences du secrétariat et techniques marchandes	..	4 217	..	24,1	..
Gestion et administration	252 *	8 897	23,6 *	23,4	100,8 *
Erreur de codification	..	2 558	..	26,7	..

À nouveau, les ratios des gains varient d'une industrie à l'autre, et d'un domaine d'études à l'autre. Il est important d'interpréter ces données avec prudence en raison de la petite taille des échantillons de chaque catégorie.

IV.iii. Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes

Tableau 11. Gains moyens en 1992 des diplômés universitaires de 1990 répartis selon le statut des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes (occupant un emploi à plein temps, gains entre 5 000 et 500 000 dollars)

Particularités	Chiffres pondérés		Gains moyens		Ratio des gains
	Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes	Autres	Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes	Autres	
			\$'000	\$'000	
Total	2 843	80 773	32,9	35,3	93,2
Grade le plus élevé — juin 1992					
Baccalauréat	2 276	65 047	30,6	33,2	92,1
Maîtrise	508	13 988	40,8	43,4	94,1
Doctorat	59	1 737	54,2	48,0	112,9
Profession					
Gestionnaires	254 *	8 976	40,2 *	39,8	101,1 *
Professions liées à la gestion	266 *	9 087	32,5 *	35,6	91,1 *
Sciences de la vie et sciences physiques	..	1 936	..	33,7	..
Architecture et génie	194 *	4 910	34,6 *	37,6	92,0 *
Mathématiques et informatique	171 *	3 983	33,3 *	38,8	85,8 *
Sciences sociales et religion	446 *	8 786	31,9 *	36,6	87,1 *
Enseignement en milieu universitaire	..	2 237	..	32,3	..
Autres professions d'enseignement	547 *	16 175	36,5 *	36,5	100,1 *
Domaine du diagnostic en matière de santé	..	2 162	..	50,9	..
Sciences infirmières et autres sciences de la santé	255 *	4 910	37,5 *	37,3	100,4 *
Arts et loisirs	..	2 161	..	27,4	..
Travail administratif	229 *	5 689	23,0 *	25,0	91,9 *
Vente	..	4 103	..	31,0	..
Services	..	2 568	..	27,2	..
Emplois manuels	..	3 051	..	28,7	..

Les diplômés universitaires ayant avoué être limités dans leurs activités quotidiennes ont gagné, en moyenne, 7 p. 100 de moins que les autres diplômés universitaires. Bien que les personnes limitées dans leurs activités quotidiennes ont gagné 8 p. 100 de moins que les autres diplômés au niveau du premier cycle, et 6 p. 100 de moins au niveau de la maîtrise, ceux-ci ont gagné 12 p. 100 de plus que les autres diplômés universitaires au niveau du doctorat. Les gains moyens des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes étaient égaux à ceux des autres diplômés dans les domaines de la gestion, des autres professions d'enseignement (c.-à-d. : niveaux primaire et secondaire), des sciences infirmières et des autres sciences de la santé, mais étaient moins élevés dans toutes les autres professions.

Tableau 11. Gains moyens en 1992 des diplômés universitaires de 1990 répartis selon le statut des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes (occupant un emploi à plein temps, gains entre 5 000 et 500 000 dollars) - fin

Particularités	Chiffres pondérés		Gains moyens		Ratio des gains
	Peuples autochtones	Autres	Peuples autochtones	Autres	
			\$'000	\$'000	
Industrie					
Industries primaires	..	1 604	..	36,0	..
Fabrication et construction	192 *	8 194	32,9 *	34,9	94,2 *
Transports, communications et services publics	..	3 614	..	37,2	..
Commerce en gros	..	1 905	..	32,2	..
Services aux consommateurs et de détail	322 *	7 387	23,4 *	27,1	86,4 *
Finance	..	3 273	..	34,1	..
Assurance et immobilier	..	2 462	..	34,9	..
Enseignement	766	21 113	35,0	36,5	95,9
Santé	547 *	10 571	34,3 *	38,1	90,0 *
Aide sociale et religion	..	937	..	30,3	..
Services à la direction des affaires	469 *	11 178	31,1 *	36,0	86,3 *
Administration publique	238 *	8 520	38,6 *	36,2	106,8 *
Domaine d'études					
Aucun / inconnu	..	2 826	..	32,6	..
Enseignement	495 *	14 816	37,5 *	37,3	100,5 *
Beaux-arts et sciences humaines	409 *	9 470	23,6 *	28,9	81,7 *
Commerce, économie et droit	637	17 880	33,7	37,8	89,2
Autres sciences sociales	537 *	13 564	29,6 *	31,8	93,2 *
Sciences de l'agriculture et biologiques	..	4 587	..	29,0	..
Génie	150	6 467	35,9 *	38,0	94,5 *
Médecine et autres sciences de la santé	295	6 237	39,8 *	43,9	90,7 *
Mathématiques et sciences physiques	170 *	4 926	33,8 *	35,1	96,3 *

Les diplômés limités dans leurs activités quotidiennes ont gagné de plus petits salaires que les autres diplômés universitaires dans chaque industrie à l'exception de l'administration publique, ainsi que dans tous les domaines d'études à l'exception de l'enseignement.

Tableau 12. Gains moyens en 1992 des diplômés de collèges communautaires de 1990 répartis selon le statut des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes (occupant un emploi à plein temps, gains entre 5 000 et 500 000 dollars)

Particularités	Chiffres pondérés		Gains moyens		Ratio des gains
	Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes	Autres	Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes	Autres	
			\$'000	\$'000	
Total	2 940	54 808	26,2	26,6	98,5
Type de certificat					
Certificat ou diplôme de métier	1 249	17 621	22,8	25,7	89,0
Certificat ou diplôme collégial	1 691	37 167	28,7	27,0	106,1
Profession					
Gestionnaires	286 *	3 695	29,1 *	27,6	105,4 *
Professions liées à la gestion	170 *		31,4 *	26,1	120,1 *
Sciences de la vie et sciences physiques	..	877	..	27,9	..
Architecture et génie	98 *	2 394	31,1 *	28,8	108,1 *
Mathématiques et informatique	..	1 915	..	31,1	..
Sciences sociales et religion	161 *	2 137	22,9 *	28,5	80,3 *
Enseignement en milieu universitaire	..	105	..	27,7	..
Autres professions d'enseignement	161 *	1 732	25,6 *	23,7	108,1 *
Domaine du diagnostic en matière de santé	..	173	..	31,1	..
Sciences infirmières et autres sciences de la santé	420	9 105	30,0	30,6	98,0
Arts et loisirs	..	1 539	..	24,1	..
Travail administratif	395	8 967	21,7	22,3	97,4
Ventes	201 *	2 614	20,7 *	23,9	86,7 *
Emplois dans le domaines des services	299 *	4 797	21,9 *	23,8	91,9 *
Emplois manuels	654	11 651	27,6	27,3	101,2

Dans l'ensemble, les personnes limitées dans leurs activités quotidiennes et diplômées de collèges communautaires ont gagné 1,5 p. 100 de moins que les autres diplômés de collèges communautaires. Les gains diffèrent beaucoup d'un programme d'études à l'autre : les personnes limitées dans leurs activités quotidiennes et diplômées de programmes de métiers ont gagné 11 p. 100 de moins que les autres diplômés issus de ces mêmes programmes d'études, et ont gagné 6 p. 100 de plus lorsque issues de programmes de diplôme ou certificat. L'écart entre les gains varie beaucoup d'une profession à l'autre mais, dans la plupart des catégories, la taille de l'échantillon est relativement petite.

Tableau 12. Gains moyens en 1992 des diplômés de collèges communautaires de 1990 répartis selon le statut des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes (occupant un emploi à plein temps, gains entre 5 000 et 500 000 dollars) - fin

Particularités	Chiffres pondérés		Gains moyens		Ratio des gains
	Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes	Autres	Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes	Autres	
			\$'000	\$'000	
Industrie					
Industries primaires	..	1 882	..	27,6	..
Fabrication et construction	438	9 572	28,9	27,3	105,8
Transports, communications et services publics	127 *	3 813	26,1 *	29,7	88,2 *
Commerce en gros	142 *	2 140	25,0 *	24,8	100,6 *
Services aux consommateurs et de détail	570	8 864	20,5	21,1	97,4
Finance	..	1 443	..	23,9	..
Assurance et immobilier	93 *	1 378	32,8 *	25,2	130,3 *
Enseignement	145 *	1 989	28,7 *	26,4	108,6 *
Santé	725	13 162	27,4	29,1	94,3
Aide sociale et religion	..	386	..	25,6	..
Services à la direction d'affaires	296 *	5 061	23,8 *	24,9	95,3 *
Administration publique	224 *	5 095	29,0 *	29,5	98,3 *
Domaine d'études					
Arts et loisirs	377	7 078	24,1	24,8	96,9
Sciences de la santé	554	10 727	28,7	29,9	95,9
Autres techniques industrielles	184 *	3 604	28,6 *	28,3	101,3 *
Électronique, mathématiques et informatique	114 *	3 652	27,9 *	27,1	103,0 *
Techniques de fabrication mécanique et technologie du génie structurel	192 *	3 973	23,5 *	29,4	80,1 *
Sciences naturelles et industries primaires	207 *	3 310	24,2 *	26,5	91,3 *
Sciences sociales et services sociaux	485	7 249	26,3	26,3	100,1
Sciences du secrétariat et techniques marchandes	156 *	4 122	28,1 *	24,0	117,3 *
Gestion et administration	508	8 641	26,2	23,2	112,6
Erreur de codification	163 *	2 453	22,4 *	26,9	83,3 *

L'écart entre les gains varie beaucoup d'une industrie à l'autre et d'un domaine d'études à l'autre. Cependant, dans la plupart des cas, les estimations sont relativement instables en raison de la petite taille des échantillons.

V. Modèles des gains

Les gains d'un individu sont influencés par nombre de facteurs, plusieurs desquels sont mesurés par l'END. Des modèles d'analyse multivariée sont utilisés dans le but d'isoler l'influence que ces facteurs ont sur les gains des membres d'un groupe particulier. Un modèle multivarié peut de plus être conçu de façon à évaluer l'hypothèse selon laquelle des groupes bénéficient de traitements différentiels sur le marché du travail⁶.

Le modèle permet de regrouper les différences entre les gains de deux groupes particuliers dans deux constituantes. La première est la constituante explicative ou constituante des caractéristiques, laquelle permet d'identifier les différences qui existent au chapitre des gains en raison des différentes particularités de chaque groupe. Par exemple, si un groupe comprend davantage de diplômés d'études supérieures ou de titulaires de diplômes dans des domaines menant à des emplois hautement rémunérateurs, on s'attend à ce que les gains que ceux-ci obtiennent soient supérieurs. Cette différence est décelée par la constituante des caractéristiques. La deuxième constituante, soit le coefficient, ou constituante résiduelle, comprend les différences entre les méthodes de rémunération de chaque groupe, et ce, en fonction de leurs caractéristiques individuelles. Les preuves qu'il existe un traitement différentiel s'accumulent lorsque pour diverses particularités, un groupe est traité de façon significativement désavantageuse par rapport à un autre.

Lors de l'interprétation du modèle, un certain nombre de conditions doivent être respectées afin de fournir des preuves irréfutables en matière de discrimination sur le marché du travail. Ces conditions et leur interprétation, en langage profane aussi bien que technique (entre parenthèses), sont listées ci-dessous.

1. Un modèle qui comprend la possibilité de rémunérer les groupes désignés différemment permet d'expliquer les gains moyens de façon plus juste que ne le ferait un modèle similaire qui supposerait que tous bénéficient de gains identiques. (Un test F pour l'ajout d'une variable muette pour les groupes désignés ainsi qu'un ensemble de termes d'interactions est significatif à cinq pour cent).
2. L'impact global de la rémunération différentielle des groupes désignés (la constituante résiduelle) est négatif.
3. Outre les autres particularités, le fait de faire partie d'un groupe désigné devrait entraîner un effet négative. (La variable muette pour le groupe désigné devrait être négatif et significative à cinq pour cent).
4. Des preuves devraient exister à l'effet que la discrimination soit l'explication la plus plausible à la source des différences en matière de rémunération en ce qui concerne les groupes désignés et les autres. (Des spécifications significatives et négatives en matière d'interaction devraient exister, et ne pas être facilement attribuables à d'autres modèles de comportement sur le marché du travail).

⁶ Les tests et règlements détaillés dans ce chapitre sont une adaptation de John D. Jackson et James T. Lindley, *Measuring the extent of wage discrimination: a statistical test and a caveat*. Applied Economics, 21, 515-540.

Chacune de ces conditions est expliquée dans les tableaux sommaires suivants. Les différences de gains entre les groupes sont exprimées comme étant la différence en pourcentage pour chaque groupe. Par exemple, dans le premier tableau, l'enregistrement des gains des minorités visibles moins l'enregistrement des gains des autres est égal à 0,013 : les minorités visibles gagnent environ 1,3 p. 100 de plus que les autres diplômés universitaires. Le coefficient exprime l'effet net d'un traitement différentiel sur le marché du travail. Les valeurs statistiquement significatives sont cochées. Ainsi, dans le premier tableau, les minorités visibles gagnent un peu moins de 1 p. 100 de plus que les autres diplômés universitaires en raison d'une différence dans la structure de rémunération et la différence est statistiquement significative. L'«intercepte du groupe désigné» capte les différences entre les gains qui ne sont pas déjà captées par d'autres facteurs. Encore une fois, une marque de pointage indique une valeur statistiquement significative. Finalement, toutes les variables dont le groupe désigné témoignait d'un traitement différentiel significatif sont listées. Le type de différence, soit positif ou négatif, est également noté.

Le modèle comprend des données sur l'âge, l'état civil, les enfants, la scolarité des parents, la langue maternelle, l'expérience professionnelle antérieure, le domaine d'études, le niveau du diplôme obtenu ou la durée du programme, l'emploi au sein du secteur public, le lieu de résidence et les heures de travail. Les différences de gains varieront quelque peu de celles relevées au chapitre précédant puisqu'elles utilisent une population plus limitée⁷ et que, pour chaque variable du modèle, les valeurs manquantes doivent être exclues. Des résultats détaillés sont disponibles sur demande.

⁷ Afin de contrôler pour l'expérience professionnelle depuis l'obtention du diplôme, la population est davantage limitée aux personnes qui étaient employées à plein temps au cours des mois de janvier et octobre 1991.

V.i. Minorités visibles

Tableau 13. Modèle de gains des minorités visibles diplômées universitaires de 1990 (occupant un emploi à plein temps à chacune des périodes de référence, gains entre 5 000 et 500 000 dollars)

Différences dans l'enregistrement des gains en 1992		
Différences entre le groupe désigné et tous les autres	0,013	
différence en raison des particularités	0,005	
différence en raison des coefficients (1)	0,008	√
Variable du groupe désigné		
coefficient de l'intercepte du groupe désigné (1)	0,310	
Différences au chapitre de la rémunération des particularités		
Particularités du groupe désigné bénéficiant d'une structure de rémunération plus élevée	Particularités du groupe désigné bénéficiant d'une structure de rémunération moins élevée	
Parents possédant un diplôme d'études postsecondaires Langue maternelle = français	Québec Secteur public	

(1) Une marque de pointage, «√», indique une valeur statistiquement significative à cinq pour cent.

Dans le modèle, les minorités visibles diplômées universitaires ont gagné 1,3 p. 100 de plus que les autres diplômés. L'effet net d'un traitement différentiel sur le marché du travail semblait avantager les minorités visibles. À un niveau plus détaillé, les minorités visibles semblent avoir été avantagées, par rapport aux autres diplômés, lorsque leurs parents détiennent un diplôme d'études postsecondaires et que la langue maternelle est le français et semblent avoir été désavantagées lorsqu'elles travaillent au Québec ou dans le secteur public (cela comprend l'administration publique, la santé, l'enseignement et l'aide sociale).

Tableau 14. Modèle de gains des minorités visibles diplômées de collèges communautaires de 1990 (occupant un emploi à plein temps à chacune des périodes de référence, gains entre 5 000 et 500 000 dollars)

Différences dans l'enregistrement des gains en 1992	
Différence entre le groupe désigné et tous les autres	-0,007
différence en raison des particularités	0,001
différence en raison des coefficients (1)	-0,008 √
Variable du groupe désigné	
coefficient de l'intercepte du groupe désigné (1)	0,246
Différences au chapitre de la rémunération des particularités	
Particularités du groupe désigné bénéficiant d'une structure de rémunération plus élevée	Particularités du groupe désigné bénéficiant d'une structure de rémunération moins élevée
	Programme d'une durée d'un an
	Programme d'une durée de deux ans
	Provinces de l'Atlantique

(1) Une marque de pointage, «√», indique une valeur statistiquement significative à cinq pour cent.

Dans l'ensemble, les minorités visibles ont gagné un peu moins de 1 p. 100 de moins que les autres diplômés de collèges communautaires, bien que le modèle ait permis d'estimer qu'ils devraient gagner un peu plus. Bien que le coefficient soit significatif, l'intercepte positive (mais non significative) du groupe désigné démontre que quelque traitement différentiel que ce soit ne serait pas vaste et systémique mais serait plutôt limité aux effets captés par le modèle. Le modèle permet d'estimer que les minorités visibles obtiennent des gains moins élevés lorsqu'ils sont diplômés d'un programme d'un an ou de deux ans et lorsqu'ils travaillent dans les provinces de l'Atlantique.

V.ii. Peuples autochtones

Tableau 15. Modèle de gains des peuples autochtones diplômés universitaires de 1990 (occupant un emploi à plein temps à chacune des périodes de référence, gains entre 5 000 et 500 000 dollars)

Différences dans l'enregistrement des gains en 1992	
Différence entre le groupe désigné et tous les autres	0,061
différence en raison des particularités	0,069
différence en raison des coefficients (1)	-0,008
Variable du groupe désigné	
coefficient de l'intercepte du groupe désigné (1)	-0,245
Différences au chapitre de la rémunération des particularités	
Particularités du groupe désigné bénéficiant d'une structure de rémunération plus élevée	Particularités du groupe désigné bénéficiant d'une structure de rémunération moins élevée
Expérience professionnelle à plein temps < 1 an	Emploi dans le secteur publique

(1) Une marque de pointage, «√», indique une valeur statistiquement significative à cinq pour cent.

Le modèle de gains universitaire démontre que les peuples autochtones ont gagné environ 6 p. 100 de plus que les autres diplômés universitaires, et que dans l'ensemble, ils ne bénéficiaient pas d'un traitement différentiel sur le marché du travail. Plus précisément, les peuples autochtones ont apparemment obtenu des gains quelque peu supérieurs à la moyenne pour une expérience professionnelle antérieure de moins d'un an, et des gains quelque peu inférieurs à la moyenne lorsqu'ils travaillent dans le secteur public.

Tableau 16. Modèle de gains des peuples autochtones diplômés de collèges communautaires (occupant un emploi à plein temps à chacune des périodes de référence, gains entre 5 000 et 500 000 dollars)

Différences dans l'enregistrement des gains en 1992		
Différence entre le groupe désigné et tous les autres	0,029	
différence en raison des particularités	0,030	
différence en raison des coefficients (1)	-0,001	√
Variable du groupe désigné		
coefficient de l'intercepte du groupe désigné (1)	0,402	
Différences au chapitre de la rémunération des particularités		
Particularités du groupe désigné bénéficiant d'une structure de rémunération plus élevée		Particularités du groupe désigné bénéficiant d'une structure de rémunération moins élevée
		Programme d'une durée d'un an
		Provinces de l'Atlantique

(1) Une marque de pointage, «√», indique une valeur statistiquement significative à cinq pour cent.

Concernant la constituante résiduelle (le coefficient), il existe une très petite (0,1 p. 100) différence, quoique statistiquement significative, dans la structure de rémunération des peuples autochtones diplômés de collèges communautaires. Par ailleurs, un coefficient positif mais non significatif de l'intercepte du groupe désigné ne démontre aucunement l'existence d'un traitement différentiel systémique. Le modèle démontre qu'il se pourrait que les autochtones diplômés de programmes d'études d'une durée d'un an ou travaillant dans les provinces de l'Atlantique soient pénalisés.

V.iii. Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes

Tableau 17. Modèle de gains des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes, diplômées universitaires de 1990 (occupant un emploi à plein temps à chacune des périodes de référence, gains entre 5 000 et 500 000 dollars)

Différences dans l'enregistrement des gains en 1992	
Différence entre le groupe désigné et tous les autres	-0,030
différence en raison des particularités	0,024
différence en raison des coefficients (1)	-0,055
Variable du groupe désigné	
coefficient de l'intercepte du groupe désigné (1)	0,409
Différences au chapitre de la rémunération des particularités	
Particularités du groupe désigné bénéficiant d'une structure de rémunération plus élevée	Particularités du groupe désigné bénéficiant d'une structure de rémunération moins élevée
_____	_____
Femmes	

(1) Une marque de pointage, «√», indique une valeur statistiquement significative à cinq pour cent.

Bien que le modèle démontre que les diplômés universitaires limités dans leurs activités quotidiennes ne bénéficient pas de structures de rémunération différentes, dans l'ensemble, ceux-ci ont gagné 3 p. 100 de moins que les autres diplômés.

Tableau 18. Modèle de gains des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes, diplômées de collèges communautaires de 1990 (occupant un emploi à plein temps à chacune des périodes de référence, gains entre 5 000 et 500 000 dollars)

Différences dans l'enregistrement des gains en 1992	
Différence entre les groupes désignés et tous les autres	-0,015
différence en raison des particularités	0,042
différence en raison des coefficients (1)	-0,057 √
Variable du groupe désigné	
coefficient de l'intercepte du groupe désigné (1)	0,379
Différences au chapitre de la rémunération des particularités	
Particularités du groupe désigné bénéficiant d'une structure de rémunération plus élevée	Particularités du groupe désigné bénéficiant d'une structure de rémunération moins élevée
Langue maternelle = français	Techniques de fabrication mécanique et technologie du génie structurel
Présence d'enfants, juin 1992	Heures de travail
Programme d'une durée de deux ans	
Expérience professionnelle antérieure < 1 an	

(1) Une marque de pointage, «√», indique une valeur statistiquement significative à cinq pour cent.

Bien que le modèle nous permet d'estimer que les personnes limitées dans leurs activités quotidiennes et diplômées de collèges communautaires devraient gagner 4 p. 100 de plus que les autres diplômés de collèges communautaires, ceux-ci ont gagné 1,5 p. 100 de moins que les autres diplômés. Bien que la différence de 5,7 p. 100 résultant d'un traitement différentiel soit significative, le coefficient positif mais non significatif des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes ne fournit aucune preuve à l'effet qu'il existe une discrimination systémique non captée par le modèle. Cependant, une des particularités témoignant d'un traitement différentiel est le nombre d'heures de travail. À cet égard, il semble que les personnes limitées dans leurs activités quotidiennes et diplômées de collèges communautaires gagnent, en général, des salaires inférieurs à ceux des autres diplômés de collèges communautaires. Les personnes limitées dans leurs activités quotidiennes bénéficient de gains inférieurs à la moyenne lorsqu'ils détiennent un diplôme d'un programme de techniques de fabrication mécanique et technologie du génie structurel. Par ailleurs, les personnes limitées dans leurs activités quotidiennes ont bénéficié de gains plus élevés lorsque la langue maternelle était le français, qu'elles avaient des enfants à charge, qu'elles étaient diplômées de programmes d'études d'une durée de deux ans et que leur l'expérience professionnelle antérieure à plein temps était de moins d'un an.

VI. Emploi, chômage et participation de la population active

Les tableaux suivants font référence au statut professionnel des répondants au cours de la semaine précédant l'enquête. Le taux de chômage d'un groupe est calculé en divisant le nombre de personnes en chômage par la somme du nombre de personnes occupant un emploi et de celles en chômage. Le taux de participation d'un groupe est calculé en divisant la somme du nombre de personnes occupant un emploi et des personnes en chômage par l'ensemble de la population du groupe faisant l'objet d'une étude. Les répondants dont le statut professionnel ou le statut du groupe désigné sont inconnus sont exclus des calculs.

VI.i. Minorités visibles

Tableau 19. Statut de la population active (juin 1992) selon le statut des minorités visibles, diplômés universitaires de 1990

Statut au sein de la population active	Minorités visibles		Autres	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Employé	9 044	76,0%	84 714	83,8%
En chômage	1 473	12,4%	9 538	9,4%
Ne fait pas partie de la population active	1 387	11,6%	6 780	6,7%
Total	11 903	100,0%	101 032	100,0%
Taux de chômage		14,0%		10,1%

Le taux d'emploi des minorités visibles est de presque huit points de pourcentage inférieur à celui des autres diplômés universitaires. Bien que la majorité de la différence résulte du faible taux de participation des minorités visibles, le taux de chômage des minorités visibles est d'environ un tiers supérieur à celui des autres diplômés universitaires.

Tableau 20. Taux de participation et taux de chômage de la population active (juin 1992) selon le statut des minorités visibles, diplômés universitaires de 1990

	Taux de participation		Taux de chômage	
	Minorités visibles	Autres	Minorités visibles	Autres
Total	88,4%	93,3%	14,0%	10,1%
Sexe				
Homme	87,1%	93,6%	14,4%	10,0%
Femme	89,7%	93,0%	13,6%	10,2%
Domaine d'études				
Aucun / inconnu	80,8% *	91,2%	19,5% *	13,8%
Enseignement	96,7%	97,3%	11,3%	8,0%
Beaux-arts et sciences humaines	86,0%	89,8%	21,2%	12,9%
Commerce, économie et droit	94,1%	96,8%	11,3%	9,8%
Autres sciences sociales	91,6%	91,5%	6,6%	12,0%
Sciences de l'agriculture et biologiques	78,6%	85,6%	21,8%	12,3%
Génie	86,6%	93,4%	15,9%	10,3%
Médecine et autres sciences de la santé	91,9%	96,1%	11,4%	3,4%
Mathématiques et sciences physiques	82,2%	89,1%	15,1%	8,2%
Province / région				
Provinces de l'Atlantique	84,2%	93,7%	26,2%	12,9%
Québec	86,9%	92,7%	18,1%	12,6%
Ontario	89,4%	93,4%	14,5%	9,0%
Manitoba	83,0%	93,0%	10,7%	8,2%
Saskatchewan	79,1% *	93,3%	9,3% *	7,3%
Alberta	83,3%	94,2%	12,0%	8,4%
Colombie-Britannique et Territoires du Nord-Ouest	92,3%	93,2%	8,5%	8,4%

Les différences entre les taux de participation et celles entre les taux de chômage des minorités visibles sont présentes dans tous les sous-groupes de diplômés universitaires. Ces différences sont un peu moins importantes chez les femmes que chez les hommes. Par exemple, l'écart entre les taux de chômage est de 4,4 points de pourcentage chez les hommes et de 3,4 points de pourcentage chez les femmes. Dans chaque domaine d'études, à l'exception des autres sciences sociales (géographie, sciences politiques et sociologie), les taux de participation des minorités visibles diplômées sont inférieurs à ceux des autres diplômés et leurs taux de chômage leur sont supérieurs. L'écart entre le taux de chômage des minorités visibles et celui des autres diplômés est généralement plus élevé dans l'Est du Canada que dans l'Ouest du Canada. Cet écart disparaît presque complètement en Colombie-Britannique.

Tableau 21. Statut au sein de la population active (juin 1992) selon le statut des minorités visibles, diplômés de collèges communautaires de 1990

Statut au sein de la population active	Minorités visibles		Autres	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Employé	6 482	77,1%	60 556	83,2%
En chômage	1 315	15,6%	8 734	12,0%
Ne fait pas partie de la population active	606	7,2%	3 459	4,8%
Total	8 403	100,0%	72 749	100,0%
Taux de chômage		16,9%		12,6%

Le taux d'emploi est de six points de pourcentage moins élevé pour les minorités visibles diplômées de collèges communautaires qu'il ne l'est pour les autres diplômés (Tableau 21). Plus de la moitié de la différence résulte des taux de chômage plus élevés chez les minorités visibles diplômées de collèges communautaires.

Le chômage est un problème particulièrement grave pour les hommes membres de minorités visibles (Tableau 22), leur taux de chômage étant supérieur à 20 p. 100, soit presque six points de pourcentage plus élevé que celui des autres hommes diplômés de collèges. L'écart entre les femmes diplômées de collèges communautaires est un peu plus faible, soit de 2,8 points de pourcentage.

Les minorités visibles enregistrent des taux de chômage moins élevés que les autres diplômés de collèges communautaires ayant étudié dans les domaines des sciences de la santé, des techniques de fabrication mécanique et de la technologie du génie structurel, ainsi que des sciences naturelles et des industries primaires. Leurs taux de chômage sont plus élevés dans tous les autres domaines.

Les taux de chômage des minorités visibles diplômées de collèges communautaires sont les plus élevés dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, en Ontario et en Alberta. L'écart entre les taux de chômage des minorités visibles et ceux des autres diplômés de collèges communautaires est particulièrement grand en Ontario et en Alberta. Les taux de chômage chez les minorités visibles sont moins élevés que ceux des autres diplômés en Saskatchewan et environ équivalents à ceux des autres diplômés du Manitoba et de la Colombie-Britannique.

Tableau 22. Taux de participation et taux de chômage de la population active (juin 1992) selon le statut des minorités visibles, diplômés de collèges communautaires de 1990

	Taux de participation		Taux de chômage	
	Minorités visibles	Tous les autres	Minorités visibles	Tous les autres
Total	92,8%	95,2%	16,9%	12,6%
Sexe				
Homme	93,6%	96,8%	20,1%	14,4%
Femme	92,0%	94,1%	13,8%	11,2%
Domaine d'études				
Arts et loisirs	91,8%	93,2%	17,3%	13,8%
Sciences de la santé	93,5%	96,4%	4,0%	6,2%
Autres techniques industrielles	94,1%	96,2%	24,8%	14,7%
Électronique, mathématiques et informatique	90,8%	95,8%	21,2%	12,9%
Techniques de fabrication mécanique et technologie du génie structurel	96,8%	96,3%	15,1%	17,0%
Sciences naturelles et industries primaires	95,7% *	96,4%	18,1% *	21,3%
Sciences sociales et services sociaux	90,6%	95,6%	22,2%	11,4%
Sciences du secrétariat et techniques marchandes	91,2%	94,6%	14,9%	12,0%
Gestion et administration	92,0%	94,7%	16,3%	14,2%
Erreur de codification	96,1%	92,8%	29,5%	15,7%
Province / région				
Provinces de l'Atlantique	88,6%	96,6%	22,8%	19,5%
Québec	92,4%	95,2%	15,0%	11,6%
Ontario	91,4%	94,8%	19,4%	12,3%
Manitoba	92,9%	96,8%	12,5%	12,7%
Saskatchewan	88,2% *	95,5%	0,0% *	12,6%
Alberta	94,2%	94,5%	17,2%	9,9%
Colombie-Britannique et Territoires du Nord-Ouest	94,9%	95,6%	13,5%	13,2%

VI.ii. Peuples autochtones

Tableau 23. Statut au sein de la population active (juin 1992) selon le statut des peuples autochtones, diplômés universitaires de 1990

Statut au sein de la population active	Peuples autochtones		Autres	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Employé	1 320	84,2%	103 062	82,7%
En chômage	172 *	10,8% *	12 305	9,9%
Ne fait pas partie de la population active	9 310	7,5%
Total	1 568	100,0%	124 677	100,0%
Taux de chômage		11,5% *		10,7%

Les taux d'emploi et de chômage des diplômés autochtones de 1990 sont un peu plus élevés que ceux des autres diplômés. L'écart entre les taux de chômage des hommes diplômés est d'environ 3 points de pourcentage, tandis que les femmes autochtones témoignent d'un taux de chômage moins élevé que celui des autres femmes (tableau 24).

Le taux de chômage des peuples autochtones est plus élevé que celui des autres diplômés dans environ la moitié des domaines d'études universitaires. Il est impossible d'effectuer une analyse plus rigoureuse en raison de la petite taille de l'échantillon.

Les peuples autochtones témoignent de taux de chômage supérieurs à ceux des autres diplômés universitaires dans les provinces de l'Atlantique et en Saskatchewan. Les taux de chômage des peuples autochtones et ceux des autres diplômés universitaires sont à peu près équivalents dans toutes les autres régions du pays.

Tableau 24. Taux de participation et taux de chômage de la population active (juin 1992) selon le statut des peuples autochtones, diplômés universitaires de 1990

	Taux de participation		Taux de chômage	
	Peuples autochtones	Autres	Peuples autochtones	Autres
Total	95,0%	92,5%	11,5%	10,7%
Sexe				
Homme	97,6%	92,7%	13,6%	10,6%
Femme	93,6%	92,4%	10,4%	10,8%
Domaine d'études				
Enseignement	97,6% *	97,0%	12,8% *	8,1%
Beaux-arts et sciences humaines	100,0% *	89,1%	8,5% *	14,2%
Commerce, économie et droit	100,0% *	96,6%	8,6% *	9,6%
Autres sciences sociales	94,9% *	91,1%	12,6% *	12,1%
Sciences	83,6% *	89,9%	13,4% *	9,7%
Province / Région				
Provinces de l'Atlantique	100,0% *	93,2%	20,0% *	13,1%
Québec	90,8% *	91,9%	12,0% *	12,9%
Ontario	100,0% *	92,6%	10,4% *	10,4%
Manitoba	100,0% *	92,5%	7,3% *	8,1%
Saskatchewan	92,6%	92,8%	18,7%	6,4%
Alberta	91,6% *	93,1%	5,6% *	8,7%
Colombie-Britannique et Territoires du Nord-Ouest	92,9% *	92,8%	7,0% *	8,4%

Tableau 25. Statut au sein de la population active (juin 1992) selon le statut des peuples autochtones, diplômés de collèges communautaires de 1990

Statut au sein de la population active	Peuples autochtones		Autres	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Employé	1 796	70,1%	73 381	83,1%
En chômage	514	20,1%	10 713	12,1%
Ne fait pas partie de la population active	251 *	9,8% *	4 239	4,8%
Total	2 560	100,0%	88 333	100,0%
Taux de chômage		22,2%		12,7%

Il existe un écart de 13 points de pourcentage entre le taux de chômage des peuples autochtones et celui des autres diplômés de collèges communautaires, lequel écart résulte surtout du taux de chômage élevé chez les peuples autochtones, qui s'établit à 22,2 p. 100. Par ailleurs, leur taux de participation est de 5 points de pourcentage inférieur à celui des autres diplômés.

La majorité de la différence entre les taux de participation des peuples autochtones et ceux des autres diplômés de collèges communautaires est attribuable au faible taux de participation des femmes autochtones, soit de 87 p. 100 en comparaison à de 94 p. 100 pour les autres femmes.

diplômées de collèges communautaires (Tableau 26). Les hommes et les femmes autochtones ont témoigné de taux de chômage de beaucoup supérieurs à ceux des autres diplômés de collèges communautaires.

Bien que les taux de participation des peuples autochtones et ceux des autres diplômés de collèges communautaires ne diffèrent pas beaucoup, les taux de chômage chez les peuples autochtones sont plus élevés dans tous les domaines d'études à l'exception de l'électronique, des mathématiques, de l'informatique et des autres techniques industrielles.

Les taux de chômage des peuples autochtones sont d'au moins la moitié plus élevés que ceux des autres diplômés de collèges communautaires partout au pays. Les taux de participation des peuples autochtones diplômés de collèges communautaires sont relativement faibles en Saskatchewan et en Alberta par rapport à ceux des autres diplômés de collèges communautaires dans ces provinces et des peuples autochtones ailleurs au pays.

Tableau 26. Taux de participation et taux de chômage de la population active (juin 1992) selon le statut des peuples autochtones, diplômés de collèges communautaires de 1990

	Taux de participation		Taux de chômage	
	Peuples autochtones	Autres	Peuples autochtones	Autres
Total	90,2%	95,2%	22,2%	12,7%
Sexe				
Homme	95,6%	96,5%	27,2%	14,6%
Femme	86,8%	94,2%	18,8%	11,3%
Domaine d'études				
Arts et sciences humaines	79,6% *	93,4%	38,0% *	14,0%
Sciences de la santé	95,0%	96,5%	9,8%	6,2%
Électronique, informatique, mathématiques, autres techniques industrielles	94,4% *	95,6%	12,8% *	14,2%
Techniques de fabrication mécanique et technologie du génie structurel	95,4% *	96,6%	27,1% *	17,1%
Sciences naturelles et industries primaires	94,7% *	95,8%	33,5% *	20,4%
Sciences sociales et services sociaux	87,5%	95,3%	19,6%	12,1%
Sciences du secrétariat et techniques marchandes	93,9% *	94,3%	31,9% *	11,3%
Gestion et administration	90,0%	95,0%	20,8%	14,0%
Erreur de codification	83,3% *	93,0%	30,1% *	17,5%
Province / région				
Provinces de l'Atlantique	94,7%	96,5%	31,3%	19,3%
Québec	91,2% *	95,0%	23,7% *	11,5%
Ontario	91,9%	94,6%	18,9%	12,8%
Manitoba	94,0%	96,4%	32,3%	11,2%
Saskatchewan	85,1%	96,5%	36,5%	10,5%
Alberta	75,1%	95,3%	16,8%	10,8%
Colombie-Britannique et Yukon	96,0%	95,8%	20,0%	13,5%
Territoires du Nord-Ouest	92,3%	98,0%	20,9%	3,3%

VI.iii. Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes

Tableau 27. Statut au sein de la population active (juin 1992) selon le statut des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes, diplômés universitaires de 1990

Statut au sein de la population active	Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes		Autres	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Employé	3 757	76,8%	100 625	82,9%
En chômage	614	12,6%	11 863	9,8%
Ne fait pas partie de la population active	522	10,7%	8 868	7,3%
Taux de chômage		14,1%		10,5%

Le taux d'emploi des diplômés universitaires limités dans leurs activités quotidiennes est de 6 points de pourcentage inférieur à celui des autres diplômés universitaires. Bien qu'une plus petite proportion des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes font partie de la population active, leur taux de chômage est environ un tiers plus élevé que celui des autres diplômés universitaires. Les différences semblent être plus marquées chez les femmes que chez les hommes : l'écart entre les taux de participation et celui entre les taux de chômage des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes et ceux des autres diplômés universitaires sont d'environ 5 points de pourcentage pour les femmes et de 1,5 point de pourcentage pour les hommes (tableau 28).

Les taux de chômage des diplômés universitaires limités dans leurs activités quotidiennes varient beaucoup d'un domaine d'études à l'autre. Bien que les taux de chômage des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes sont plus élevés que ceux des autres diplômés universitaires dans la plupart des domaines, ils sont moins élevés chez les diplômés des domaines du génie, de la médecine et des autres sciences de la santé, du commerce, de l'économie et du droit.

Les personnes limitées dans leurs activités quotidiennes témoignent de taux de chômage plus élevés que les autres diplômés universitaires partout au Canada à l'exception du Manitoba et de l'Alberta.

Tableau 28. Taux de participation et taux de chômage de la population active (juin 1992) selon le statut des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes, diplômés universitaires de 1990

	Taux de participation		Taux de chômage	
	Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes	Autres	Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes	Autres
Total	89,3%	92,7%	14,1%	10,5%
Sexe				
Homme	91,4%	92,8%	12,3%	10,5%
Femme	87,7%	92,6%	15,5%	10,6%
Domaine d'études				
Aucun / inconnu	95,0% *	90,2%	27,7% *	13,9%
Enseignement	93,9%	97,1%	8,8%	8,2%
Beaux-arts et sciences humaines	89,9%	89,2%	19,2%	13,8%
Commerce, économie et droit	94,0%	96,7%	6,2%	9,7%
Autres sciences sociales	82,0%	91,7%	18,5%	11,8%
Sciences de l'agriculture et biologiques	75,1% *	84,0%	48,2% *	13,8%
Génie	92,9% *	92,0%	6,0% *	11,2%
Médecine et autres sciences de la santé	93,4% *	95,2%	0,9% *	4,9%
Mathématiques et sciences physiques	87,0% *	87,4%	12,7% *	9,4%
Province				
Terre-Neuve	91,9%	95,2%	18,2%	12,8%
Ile-du-Prince-Édouard	100,0% *	98,8%	30,0% *	16,4%
Nouvelle-Écosse	87,3%	91,6%	16,6%	11,4%
Nouveau-Brunswick	96,5% *	94,1%	21,1% *	14,7%
Québec	86,4%	92,1%	17,9%	12,8%
Ontario	89,6%	92,7%	16,2%	10,1%
Manitoba	89,4%	92,9%	7,2%	8,2%
Saskatchewan	84,8% *	93,2%	11,1% *	6,9%
Alberta	91,8%	93,2%	6,0%	8,9%
Colombie-Britannique et Territoires du Nord-Ouest	89,2%	93,0%	11,4%	8,3%

Tableau 29. Statut au sein de la population active (juin 1992) selon le statut des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes, diplômés de collèges communautaires de 1990

Statut au sein de la population active	Personne limitées dans leurs activités quotidiennes		Autres	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Employé	4 187	71,1%	70 989	83,5%
En chômage	955	16,2%	10 272	12,1%
Ne fait pas partie de la population active	744	12,6%	3 745	4,4%
Taux de chômage		18,6%		12,6%

Il existe un écart de plus de 12 points de pourcentage entre les taux d'emploi des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes et ceux des autres diplômés de collèges communautaires. Bien que deux tiers de l'écart est attribuable à un faible taux de participation des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes, celles-ci affichent également un taux de chômage 50 p. 100 supérieur à celui des autres diplômés de collèges communautaires.

Contrairement aux autres groupes faisant l'objet de cette étude, le taux de participation des hommes limités dans leurs activités quotidiennes est inférieur à celui des femmes chez les diplômés de collèges communautaires. Les taux de participation des hommes et des femmes sont très inférieurs à ceux des autres diplômés de collèges communautaires. Le taux de chômage et l'écart entre les taux de chômage des hommes limités dans leurs activités quotidiennes sont plus élevés que ceux des autres diplômés de collèges communautaires en comparaison de ceux des femmes diplômées de collèges communautaires et limitées dans leurs activités quotidiennes.

Dans chaque domaine d'études, le taux de chômage des diplômés de collèges communautaires limités dans leurs activités quotidiennes est plus élevé que celui des autres diplômés, tandis que leur taux de participation est moins élevé.

Dans chaque province, le taux de participation des diplômés de collèges communautaires limités dans leurs activités quotidiennes est inférieur à ceux des autres diplômés. Des différences marquées sont relevées en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Québec. Les taux de chômage des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes sont plus élevés que ceux des autres diplômés de collèges communautaires, et ce, dans chaque province à l'exception du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest.

Tableau 30. Taux de participation et taux de chômage de la population active (juin 1992) selon le statut des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes, diplômés de collèges communautaires de 1990

	Taux de participation		Taux de chômage	
	Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes	Autres	Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes	Autres
Total	87,4%	95,6%	18,6%	12,6%
Sexe				
Homme	86,8%	97,2%	22,9%	14,4%
Femme	87,9%	94,4%	14,8%	11,3%
Domaine d'études				
Arts et sciences humaines	81,0%	94,1%	17,7%	14,2%
Sciences de la santé	92,3%	96,7%	10,7%	6,0%
Autres techniques industrielles	89,5% *	96,0%	26,2% *	14,3%
Électronique, mathématiques et informatique	78,4% *	96,4%	16,6% *	13,3%
Techniques de fabrication mécanique et technologie du génie structurel	86,2%	97,3%	27,2%	16,8%
Sciences naturelles et industries primaires	85,1%	96,6%	22,5%	20,8%
Sciences sociales et services sociaux	89,7%	95,5%	15,4%	12,1%
Sciences du secrétariat et techniques marchandes	88,9% *	94,6%	15,6% *	11,5%
Gestion et administration	86,9%	95,3%	18,5%	13,9%
Erreur de codification	92,9%	92,7%	33,1%	16,4%
Province / région				
Terre-Neuve	93,4%	96,5%	27,8%	21,7%
Ile-du-Prince-Édouard	87,9% *	97,2%	35,6% *	14,7%
Nouvelle-Écosse	91,8%	94,9%	21,3%	17,7%
Nouveau-Brunswick	84,0%	97,9%	15,8%	19,6%
Québec	85,9%	95,2%	13,6%	11,6%
Ontario	80,7%	95,5%	20,6%	12,4%
Manitoba	90,7%	96,7%	19,8%	12,0%
Saskatchewan	90,8%	96,0%	22,2%	11,5%
Alberta	93,1%	94,7%	9,8%	11,1%
Colombie-Britannique et Yukon	93,1%	96,0%	20,0%	13,1%
Territoires du Nord-Ouest	89,3% *	95,3%	0,0% *	12,6%

Pourquoi le taux de chômage est-il plus élevé chez les membres des groupes désignés que chez les autres diplômés ?

La majorité des catégories de diplômés des groupes désignés affichent des taux de participation inférieurs et des taux de chômage supérieurs à ceux des autres diplômés. Avant d'étudier la présence possible de discrimination, voici quelques explications possibles.

Minorités visibles

La plupart des minorités visibles étaient des étudiants étrangers et, par conséquent, ne pouvaient pas travailler au Canada.

Une grande proportion des minorités visibles étaient des étudiants étrangers. Cependant, les taux d'emploi des anciens étudiants étrangers ne diffèrent pas beaucoup de ceux des autres étudiants. Les écarts entre les taux d'emploi et les écarts entre les taux de chômage des minorités visibles sont présents dans les deux groupes.

Puisqu'une grande proportion des diplômés faisant partie de minorités visibles sont d'anciens étudiants étrangers et qu'une plus grande proportion des minorités visibles sont de nouveaux immigrants, leur connaissance du français et de l'anglais peut être moins bonnes que celles des autres diplômés.

Premièrement, le fait que les personnes dont la langue maternelle est étrangère se sont vues décerner un diplôme d'une institution canadienne postsecondaire met en doute la validité de cette affirmation. La langue maternelle d'un peu plus de la moitié des minorités visibles est autre que le français ou l'anglais. Cependant, il existe, dans chaque catégorie, un écart dans l'emploi entre les minorités visibles et les autres. En effet, le groupe possédant le plus haut taux d'emploi comprend les personnes dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais et qui ne font pas partie d'une minorité visible.

Peuples autochtones

Une grande proportion des peuples autochtones résident peut-être dans des régions où les emplois sont rares (réserves ou régions non-urbaines). Cela a pour effet d'accroître leur taux de chômage en comparaison de ceux de groupes dont la majorité de la population réside dans des centres où le marché du travail est plus vaste.

Cette affirmation a un certain mérite, mais ne peut cependant pas être évaluée à l'aide de l'END, laquelle ne comprend que des données sur les provinces. Il faut retenir que les autochtones diplômés universitaires, qui habitent majoritairement dans de grands centres, affichent des taux d'emplois similaires à ceux des autres diplômés.

Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes

Les personnes très limitées dans leurs activités quotidiennes sont peut-être moins disposées à se dénicher un emploi que les personnes peu limitées dans leurs activités quotidiennes. Par conséquent, cela explique peut-être la majorité de l'écart entre les taux de chômage des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes et ceux des autres diplômés.

Cependant, si une personne est capable de compléter ses études postsecondaires et de chercher de l'emploi, elle devrait être capable d'effectuer une gamme de travaux rémunérés. Nous avons néanmoins élaboré un index basé sur le nombre de limites évoquées par les répondants, soit en milieu de travail, à la maison, à l'école, etc., ainsi que sur les incapacités ou handicaps à long terme. Bien que le taux de participation avait tendance à diminuer en fonction de l'index des limites, aucune corrélation évidente entre la valeur de l'index et le taux de chômage n'a été décelée. Selon cet index, les répondants présentant une limite ont affiché des taux de chômage plus élevés que les personnes non limitées dans leurs activités quotidiennes. Ainsi, la gravité de la limite semble avoir un impact sur le taux de participation, mais seul le fait d'avoir une limite provoque une hausse du taux de chômage.

Sommairement, aucun facteur pouvant être évalué par l'END ne peut, à lui seul, expliquer les taux de chômage élevés des diplômés dans la plupart des groupes désignés. Nous avons testé un modèle de probabilité d'emploi similaire au modèle de gains qui a fait l'objet du chapitre précédent, dans le but d'évaluer la possibilité que la discrimination à l'embauche ait pu être en partie responsable des taux de chômage élevés de ces groupes. Bien que le modèle non-linéaire utilisé dans l'estimation de la probabilité d'emploi semble plus restrictif que le modèle linéaire utilisé dans l'estimation des gains, celui-ci nous permet de tester certaines de ces mêmes affirmations.⁸

Tout comme les analyses des gains, nous avons comparé un modèle qui permet le traitement différentiel à un modèle qui ne le permet pas. Un test statistique est utilisé afin d'évaluer si, dans l'ensemble, le groupe désigné recueille des bénéfices différents en ce qui a trait aux probabilités d'emploi. La variable d'identification du groupe cible capte les effets n'étant pas inclus explicitement dans le modèle et dénote donc la présence de préjugés systémiques. Dans le modèle, d'autres variables soulignent les particularités des membres du groupe cible bénéficiant de structures de rémunération différentes.

⁸ Un modèle de régression a été utilisé dans l'estimation de la probabilité d'emploi plutôt que du chômage. En raison de la forme de la fonction logistique utilisée, la probabilité moyenne n'est pas égale à la somme de la constituante explicative et de la composante résiduelle. La régression logistique utilise un estimateur de probabilité maximum (EPM) qui exige que les critères de convergence soient respectés à l'aide d'itérations successives. Nous avons testé les modèles pour les peuples autochtones, les personnes limitées dans leurs activités quotidiennes et les minorités visibles. Cependant, nous les avons abandonnés lorsque nous n'avions toujours pas obtenu de convergence après 500 itérations.

Nous avons testé le modèle d'emploi sur les minorités visibles plutôt que sur les autres groupes désignés parmi les diplômés universitaires puisqu'ils forment le plus grand échantillon. La taille des échantillons était très importante puisque nous avons trouvé approprié d'utiliser des modèles différents pour les hommes et pour les femmes.⁹ Les modèles démontrent que les impacts négatifs en matière d'emploi pour les hommes de groupes de minorités visibles sont plus importants qu'ils ne le sont pour les femmes de ces mêmes groupes.

Pour les hommes et les femmes, le modèle a permis d'estimer au chapitre de l'emploi des effets statistiquement significatifs pour les minorités visibles par rapport à ceux des autres diplômés. Cependant, pour les femmes, cet effet était beaucoup plus petit. De plus, aucune particularité n'a été décelée à l'effet que les femmes faisant partie de minorités visibles ont été beaucoup moins bien embauchées que les autres femmes diplômées. La variable d'identification des minorités visibles du modèle des femmes était négative mais statistiquement non significative. Ainsi, le modèle fournit très peu de preuves en matière de discrimination à l'embauche pour les femmes de minorités visibles en comparaison des autres femmes diplômées universitaires.

Bon nombre de facteurs significatifs et négatifs ont été décelés dans le modèle d'emploi des hommes. Les hommes faisant partie de minorités visibles ont été moins embauchés que les autres diplômés lorsqu'ils étaient mariés ou divorcés, lorsque leur langue maternelle était autre que le français ou l'anglais, et surtout, lorsqu'ils étaient diplômés des domaines liés à la science (agriculture et biologie, génie, médecine et autres sciences de la santé, mathématiques et sciences physiques). Par contre, les membres de minorités visibles ont été davantage embauchés que les autres diplômés lorsqu'ils détenaient un doctorat et qu'ils avaient plus d'un an d'expérience professionnelle à leur actif. La variable d'identification affichait une note positive mais statistiquement non significative. Ainsi, davantage de preuves en matière de traitement différentiel à l'embauche existent pour les minorités visibles diplômées de programmes universitaires en sciences, avec des effets plus faibles pour le profil linguistique et la situation familiale.

En raison des résultats du modèle d'emploi, on ne peut éliminer la discrimination à l'embauche à titre de justification des taux de chômage plus élevés qu'affichent les minorités visibles diplômées universitaires, surtout en ce qui concerne les diplômés de domaines liés à la science. Il est cependant difficile d'imaginer comment un modèle de discrimination classique pourrait produire les résultats présentés dans ce document. Les discriminations à l'égard des salaires et de l'emploi doivent provenir d'une préférence de l'employeur ou du client à transiger avec des membres d'un groupe en particulier. La complicité du client est requise puisque les employeurs qui ne font pas de discrimination devraient pouvoir embaucher des membres du groupe défavorisé à des salaires moins élevés. À moins que les clients ne préfèrent transiger avec des sociétés qui pratiquent la discrimination, les pressions concurrentielles agiraient à l'avantage des sociétés qui ne font pas de discrimination. Cela aurait pour effet de faire augmenter les taux d'emploi et les salaires des membres du groupe défavorisé. Pourquoi devrait-on alors mettre l'accent sur la discrimination dans l'emploi chez les diplômés de programmes d'études en sciences?

⁹ Deux raisons expliquent l'utilisation de modèles différents pour les hommes et les femmes. Premièrement, l'écart entre les taux de chômage est plus petit chez les femmes que chez les hommes. Deuxièmement, une autre étude effectuée par les mêmes auteurs (*L'écart entre les gains des hommes et des femmes ayant récemment obtenu leurs diplômes d'études postsecondaires, 1984-1992*) démontre que les femmes interagissent avec le marché du travail de façon différente des hommes.

Et pourquoi les minorités visibles diplômées qui affichent un taux de chômage beaucoup plus élevé devraient-elles gagner autant que les autres diplômés?

Une interprétation de rechange est liée aux quotas de recrutement tacites.¹⁰ Si les employeurs embauchent des minorités visibles diplômées en fonction de leur représentation sur l'ensemble du marché du travail, les diplômés de programmes d'études en sciences seront sous-représentés. Il faut noter que les minorités visibles se voient décerner une grande proportion des diplômes en sciences par rapport à leur représentation chez les diplômés universitaires et à l'ensemble de la population. Ainsi, l'adhésion à des quotas grossièrement définis pourrait avoir un impact nuisible sur les minorités visibles diplômées de programmes d'études en sciences. En effet, l'adhésion à des quotas de recrutement pourrait constituer une forme de discrimination, surtout si l'on considère les quotas comme étant des plafonds. Cependant, si les employeurs avaient des tendances discriminatoires, on devrait s'attendre à les percevoir dans la croissance des différences de gains après un certain temps. Or, cette forme de discrimination ne semble pas avoir été décelée à l'endroit des minorités visibles diplômées universitaires.

Le même modèle de gains présenté plus tôt a été utilisé, et ce, avec des données tirées de l'Enquête auprès des diplômés de 1991. Cette enquête était un nouveau sondage auprès des diplômés de 1986 cinq ans après l'obtention de leur diplôme. Dans l'ensemble, les gains des minorités visibles étaient essentiellement similaires à ceux des autres diplômés universitaires. Les gains des minorités visibles étaient plus élevés que ceux des autres diplômés dans les quatre domaines liés à la science, et de façon plus importante dans deux d'entre eux, soit dans les domaines du génie, de la médecine et des autres sciences de la santé. En effet, cela n'est guère surprenant si l'on considère que les minorités visibles bénéficient d'un traitement après l'embauche identique à celui des autres diplômés, puisque celles qui ont déniché un emploi étaient probablement plus compétentes que la moyenne et présentaient au départ de plus grandes capacités. Ainsi, en moyenne, les employeurs ne semblent pas faire de discrimination à l'endroit des minorités visibles diplômées qui occupent déjà un emploi.

Par ailleurs, si les employeurs étaient parfaitement rationnels et ne faisaient aucune discrimination, on pourrait s'attendre à ce que la performance relativement élevée des minorités visibles diplômées (si l'on considère les gains comme une mesure de la performance) résulte éventuellement en l'augmentation des proportions de l'emploi pour ce groupe.

¹⁰ Les auteurs ne connaissent pas de lois canadiennes en matière de quotas de recrutement; cependant, les employeurs pourraient adopter des quotas tacites si leur performance d'équité en matière d'emploi était sujette à un examen législatif ou quasi-judiciaire.

VII. Sommaire et discussion

Dans ce rapport, les résultats ont été présentés principalement selon le type d'analyse, faisant état des données relatives à chacun des groupes désignés de façon séquentielle. Bien que certains constats étaient similaires pour chaque groupe, des différences importantes étaient également présentes. Ainsi, nous avons cru bon de conclure en effectuant une synthèse de ces constats et en menant une discussion des résultats pour chaque groupe de façon individuelle.

Minorités visibles

Les minorités visibles sont bien représentées chez les diplômés d'universités et de collèges communautaires canadiens de 1992. Ceux-ci forment un peu plus de 10 p. 100 des diplômés universitaires et de collèges communautaires comparativement à 9,5 p. 100 de l'ensemble de la population de 1991. La représentation des minorités visibles dans les universités s'accroît avec le niveau d'études, passant de 10 p. 100 au premier cycle à un peu plus de 19 p. 100 au niveau du doctorat. À l'université, les membres de groupes de minorités visibles ont tendance à s'inscrire à des programmes d'études dans le domaine des sciences; cependant, cette tendance ne semble pas se répéter dans les collèges communautaires.

Les gains des minorités visibles ne différaient pas beaucoup des gains des autres diplômés. Les minorités visibles diplômées universitaires qui occupent un emploi à plein temps ont gagné, en moyenne, 2 p. 100 de plus que les autres diplômés, tandis que les minorités visibles diplômées de collèges communautaires ont gagné 2 p. 100 de moins. Les gains relatifs des minorités visibles diplômées universitaires ont diminué avec chaque niveau d'études, soit de 102,5 au premier cycle à 98,7 au niveau de la maîtrise, pour s'établir à 86,5 au niveau du doctorat.

Bien que les gains des minorités visibles étaient presque identiques à ceux des autres diplômés, la possibilité qu'elles bénéficient d'une structure de rémunération différentielle sur le marché du travail existe toujours. Nous avons donc utilisé un modèle de gains multivarié afin d'évaluer si les minorités visibles bénéficiaient d'une structure de rémunération identique à celle des autres diplômés. Bien que les résultats du modèle étaient statistiquement significatifs, l'effet net comptait pour moins de 1 p. 100 des gains moyens. L'effet était positif (meilleur que les autres) chez les diplômés universitaires et négatif chez les diplômés de collèges communautaires. Ainsi, en ce qui touche les gains, les analyses descriptives et multivariées indiquaient des différences négligeables entre les minorités visibles et les autres diplômés.

Contrairement aux résultats concernant les gains, les tendances d'emploi des minorités visibles diffèrent beaucoup de celles des autres diplômés. Les minorités visibles ont des taux de participation inférieurs à ceux des autres diplômés et des taux de chômage supérieurs. Ces différences sont présentes chez les diplômés de programmes d'études dans la plupart des domaines ainsi que dans la majorité des régions, à l'exception de la Colombie-Britannique. Puisque ces résultats évoquent la possibilité de l'existence d'une certaine forme de discrimination à l'embauche envers les minorités visibles, nous avons testé un modèle d'emploi (et non de chômage) multivarié chez les diplômés universitaires. Le modèle démontre que les différences d'emploi entre les femmes diplômées membres de minorités visibles et les autres diplômées n'étaient pas très importantes. Cependant, le modèle a soulevé des effets d'emploi négatifs chez les hommes membres de groupes de minorités visibles, surtout s'ils sont diplômés de programmes d'études dans le domaine des sciences.

Aucune des nombreuses explications possibles explorées quant au taux de chômage élevé chez les minorités visibles n'a été satisfaisante. En raison du fait que les taux de chômage élevés étaient répandus, il est possible que la discrimination à l'embauche, laquelle est basée sur les préférences des employeurs et des clients, pourrait être un facteur d'impact. Cependant, cette forme de discrimination entraînerait sûrement une baisse des gains des membres de groupes défavorisés, ce qui ne semble guère se produire chez les minorités visibles. Une explication possible est liée aux quotas de recrutement tacites : si les employeurs recrutent les membres de minorités visibles relativement à leur part de la population, les minorités visibles diplômées universitaires, surtout celles issues du domaine des sciences, seront sous-représentées. Bien que cette explication semble mieux correspondre aux tendances des gains, elle n'est pas complètement satisfaisante. Les données à plus long terme démontrent que les gains augmentent plus rapidement chez les minorités visibles diplômées. Cela n'est guère surprenant si l'on considère le style de recrutement statistiquement plus sélectif. Pourquoi alors les employeurs n'ajusteraient-ils pas leur style de recrutement pour refléter les meilleures performances (en supposant que la croissance salariale est une mesure de performance) des employés membres de groupes de minorités visibles? Certains éléments de discrimination et des distorsions liées à des quotas contribuent probablement au taux de chômage élevé chez les minorités visibles. Malheureusement, la force relative de ces effets ne peut faire l'objet d'une évaluation directe à l'aide des données de l'END.

Peuples autochtones

Le taux de représentation des peuples autochtones est beaucoup moins élevé chez les diplômés universitaires de 1990 (1,2 p. 100) qu'il ne l'est chez les diplômés de collèges communautaires (2,8 p. 100). Ces chiffres sont tous deux inférieurs à la proportion de l'ensemble de la population en 1991 représentée par les peuples autochtones (3,8 p. 100) et à leur taux de participation (3,0 p. 100). Le taux de représentation des détenteurs de diplômes supérieurs est particulièrement faible chez les diplômés universitaires. Les peuples autochtones ont affiché leurs meilleurs taux de représentation chez les diplômés d'universités en Saskatchewan et au Manitoba. Les deux tiers des diplômés de collèges communautaires dans les Territoires du Nord-Ouest se sont déclarés autochtones.

Les peuples autochtones ont obtenu, en moyenne, des gains plus ou moins similaires à ceux des autres diplômés. Le modèle d'analyse multivariée a démontré qu'en matière de gains, les peuples autochtones n'étaient pas traités différemment par rapport aux autres diplômés universitaires. Bien que chez les diplômés de collèges communautaires l'effet était statistiquement significatif, celui-ci n'était que de 0,1 p. 100 des gains moyens. Ainsi, il serait difficile de conclure qu'il existe une certaine forme de discrimination en matière de gains perceptible chez les peuples autochtones diplômés de 1990.

La situation dans l'emploi des peuples autochtones diplômés universitaires est très différente de celle des peuples autochtones diplômés de collèges communautaires. Les peuples autochtones diplômés universitaires affichaient un taux de participation un peu moins élevé que celui des autres diplômés de leur classe ainsi qu'un taux de chômage quelque peu supérieur. Le taux de chômage était relativement élevé chez les hommes autochtones et chez les autochtones qui vivent en Saskatchewan et dans les provinces de l'Atlantique. Les peuples autochtones affichaient des taux de chômage identiques ou inférieurs à ceux des autres diplômés ailleurs au pays.

Contrairement aux diplômés universitaires, il existe un écart important entre la situation du chômage chez les peuples autochtones et celle des autres diplômés de collèges communautaires. Dans l'ensemble, le taux de chômage des peuples autochtones est de presque 10 points de pourcentage supérieur à celui des autres diplômés. Cet écart persiste dans toutes les régions et dans chaque domaine d'études à l'exception d'un seul, soit l'ensemble de l'électronique, des mathématiques, de l'informatique et des autres techniques industrielles.

Pourquoi le taux de chômage des peuples autochtones est-il si élevé comparativement à celui des autres diplômés de collèges communautaires ou à celui des peuples autochtones diplômés universitaires? Plusieurs explications sont possibles, mais aucune ne peut être évaluée à l'aide de données de l'END. Premièrement, les peuples autochtones diplômés de collèges communautaires habitent peut-être davantage des régions non urbaines, comme les réserves, lesquelles affichent des taux de chômage locaux plus élevés, que ne le font les autres diplômés de collèges communautaires. Malheureusement, l'END ne comprend aucune donnée géographique qui puisse aider à évaluer cette hypothèse. Les peuples autochtones diplômés universitaires pourraient ne pas être touchés pour plusieurs raisons. Premièrement, les universités sont habituellement situées dans des grands centres, lesquels offrent une vaste gamme d'occasions favorables en matière d'emploi. Deuxièmement, le nombre d'autochtones diplômés universitaires est si faible par rapport à l'ensemble de la population que la demande de professionnels et d'administrateurs dans le secteur public leur fournit davantage d'occasions favorables, et ce, même dans les régions rurales. L'END fournit des preuves à cet égard : 63 p. 100 des autochtones diplômés universitaires occupent des emplois dans le secteur public comparativement à 52 p. 100 des autres diplômés universitaires et à 55 p. 100 des autochtones diplômés de collèges communautaires.

Ces données nous obligent à tenir compte de la possibilité d'une certaine forme de discrimination à l'embauche à l'endroit des autochtones. Cependant, le fait qu'ils gagnent, en moyenne, des salaires similaires à ceux des autres diplômés en réduit la probabilité dans une certaine mesure. Il est également difficile de suggérer que des quotas implicites réduiraient les occasions favorables d'emplois pour les autochtones hautement qualifiés puisque leur taux de représentation chez les diplômés postsecondaires est inférieur à celui de l'ensemble de la population. Malheureusement, il nous a été impossible de clarifier cette question à l'aide d'un modèle d'emploi.

Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes

Nous utilisons l'expression «personnes limitées dans leurs activités quotidiennes» plutôt que «personnes handicapées» en raison de différences dans les **séquences de dépistage** utilisées dans l'END et dans le Programme statistique sur l'équité en matière d'emploi (voir l'annexe A). Les personnes limitées dans leurs activités quotidiennes représentent un peu moins de 4 p. 100 des diplômés universitaires de 1990 et 6,5 p. 100 des diplômés de collèges communautaires de 1990. Le Programme statistique sur l'équité en matière d'emploi démontre que les personnes handicapées représentent 7 p. 100 de l'ensemble de la population de 1991 et 6,5 p. 100 de la population active. Ainsi, si les «personnes limitées dans leurs activités quotidiennes» représentent étroitement les «personnes handicapées», celles-ci sont sous-représentées dans les universités et proportionnellement représentées dans les collèges communautaires. La seule différence marquée

par rapport à la répartition des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes est le taux de représentation relativement faible chez les diplômés d'universités et de collèges québécois.

Les diplômés universitaires limités dans leurs activités quotidiennes gagnent environ 7 p. 100 de moins que les autres diplômés de leur classe. L'écart entre les diplômés de collèges communautaires est de 1,5 p. 100 seulement. Les modèles de gains n'ont fourni aucune preuve quant à la présence de discrimination en matière de gains envers les diplômés limités dans leurs activités quotidiennes.

Les diplômés limités dans leurs activités quotidiennes affichent des taux de participation moins élevés que ceux des autres diplômés ainsi que des taux de chômage plus élevés. Les différences sont particulièrement marquées chez les diplômés de collèges communautaires de la même classe. Bien que le taux de participation des diplômés limités dans leurs activités quotidiennes était moins élevé que celui des autres diplômés partout au pays et dans tous les domaines d'études, le taux de chômage n'était pas toujours plus élevé. Les diplômés limités dans leurs activités quotidiennes issus de plusieurs domaines d'études affichaient des taux de chômage inférieurs à ceux des autres diplômés. En Alberta, les taux de chômage des diplômés universitaires et de collèges communautaires limités dans leurs activités quotidiennes étaient tous deux inférieurs à ceux des autres diplômés.

Nous avons étudié la possibilité que le faible taux de participation et le haut taux de chômage soient liés à la gravité des limites. Bien que le taux de participation diminue à mesure que l'index de gravité augmente, le taux de chômage demeure relativement statique. Bien que les résultats n'excluent pas la possibilité qu'il existe une certaine forme de discrimination en matière de gains envers les personnes limitées dans leurs activités quotidiennes, certains pourraient suggérer que ce n'est pas la discrimination qui gêne les occasions d'emplois pour les diplômés limités dans leurs activités quotidiennes mais plutôt la perception qui veut que les coûts d'emploi augmenteraient. On pourrait également suggérer que les méthodes de recherche d'emploi des personnes limitées dans leurs activités quotidiennes sont différentes. Dans ces deux cas, des politiques publiques seraient peut-être à propos à titre de solutions, puisque les coûts mesurables permettent de rendre les emplois plus accessibles aux personnes handicapées et de leur fournir toute l'aide nécessaire afin qu'ils puissent être plus efficaces dans leurs recherches d'emploi. On pourrait également vérifier s'il existe, en Alberta, des politiques qui expliquent des taux de chômage relativement faibles des diplômés limités dans leurs activités quotidiennes dans cette province.

Annexe A.

Questions d'identification

<u>END de 1992</u>	<u>Programme statistique sur l'équité en matière d'emploi</u>
<p style="text-align: center;"><u>Minorités visibles</u></p> <p>Les Canadiens sont issus de divers milieux culturels, ethniques ou de races soit britannique, français, amérindien, chinois, noir, japonais ou grec. De quel milieu culturel ou ethnique provenez-vous?</p> <p><i>Toute réponse simple ou tout élément d'une réponse multiple correspondant à la liste ci-dessous a été codifié comme minorité visible.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — Noirs — Habitants de l'Asie du Sud — Chinois — Coréens — Japonais — Habitants de l'Asie du Sud-est — Philippins — Autres habitants des îles du Pacifiques — Habitants de l'Asie occidentale — Latino-américains 	<p style="text-align: center;"><u>Minorités visibles</u></p> <p>De quel milieu ethnique ou culturel proviennent les ancêtres de cette personne?</p> <p><i>Toute réponse simple ou tout élément d'une réponse multiple correspondant à la liste ci-dessous a été codifié comme minorité visible.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — Noirs — Habitants de l'Asie du Sud — Chinois — Coréens — Japonais — Habitants de l'Asie du Sud-est — Philippins — Autres habitants des îles du Pacifique — Habitants de l'Asie occidentale — Latino-américains <p>+ Ethnie et lieu de naissance</p> <p>+ Langue maternelle</p> <p>+ Nouvelle ethnie</p>
<p style="text-align: center;"><u>Peuples autochtones</u></p> <p>Identifié à l'aide de la question sur l'ethnie</p> <ul style="list-style-type: none"> — Amérindien — Inuit — Métis 	<p style="text-align: center;"><u>Peuples autochtones</u></p> <p>Identifié à l'aide de la question sur l'ethnie</p> <ul style="list-style-type: none"> — Amérindien — Inuit — Métis — Première Nation ou nom de bande spécifique

Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes

En raison d'un état physique, d'un état mental ou d'un problème de santé à long terme qui dure ou qui devrait durer six mois ou plus, êtes-vous limité dans le type ou le nombre d'activités quotidiennes qu'il vous est possible de faire?

- à la maison?
- en milieu scolaire?
- en milieu de travail?
- dans n'importe quelle autre activité comme le déplacement vers votre lieu de travail ou vos activités de loisirs ou en provenance de votre lieu de travail ou de vos activités de loisirs?

Avez-vous des incapacités ou des handicaps à long terme qui durent ou qui devraient durer six mois ou plus?

Personnes handicapées

En raison d'un problème physique ou d'un problème de santé à long terme qui dure depuis ou qui devrait durer six mois ou plus, êtes-vous limité dans le type ou dans la quantité d'activités qu'il vous est possible de faire dans votre milieu de travail?

En raison d'un problème émotionnel, psychologique, nerveux ou psychiatrique à long-terme qui dure depuis ou qui devrait durer plus de six mois, êtes-vous limité dans le type ou dans la quantité d'activités qu'il vous est possible de faire dans votre milieu de travail?

Avez-vous l'impression d'être limité dans votre milieu de travail en raison du fait qu'un professionnel de la santé vous a attribué un problème mental quelconque, que vous soyez d'accord ou non avec ce diagnostic?

Êtes-vous limité dans le type ou dans la quantité de travail qu'il vous est possible d'effectuer dans votre emploi actuel (ou dans un emploi) ou entreprise en raison de votre état ou d'un problème de santé?

Êtes-vous limité dans le type ou dans la quantité de travail qu'il vous est possible d'effectuer dans un emploi ou dans une entreprise en raison de votre état ou d'un problème de santé?

Votre état ou votre problème de santé vous limite-t-il dans le type ou dans la quantité de travail qu'il vous serait possible d'effectuer dans un emploi ou une entreprise?

Croyez-vous que votre employeur actuel ou tout autre employeur potentiel vous perçoit comme étant défavorisé dans l'emploi en raison de votre état ou d'un problème de santé?

Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes

Personnes handicapées

En raison de votre état ou d'un problème de santé, auriez-vous besoin d'un des éléments suivants afin de pouvoir travailler?

- i) Un support humain comme : un lecteur, un interprète, assistant personnel en milieu de travail
- ii) Appareils comme : un synthétiseur vocal, un appareil de télécommunication pour sourds (ATS), un système infrarouge ou un ordinateur.
- iii) Appareils de communication comme : conversion des imprimés en braille, sur cassette audio, sur imprimé format géant.
- iv) Nouvelle définition de votre travail (tâches différentes ou modifiées)
- v) Modification de vos heures ou de vos journées de travail, ou heures de travail réduites.
- vi) Transport accessible
- vii) Autre, veuillez spécifier.

Nécessitez-vous que l'on modifie certains aspects ou particularités de votre milieu de travail? comme :

- i) Rampes
- ii) Aires de stationnement appropriées
- iii) Ascenseurs accessibles
- iv) Poste de travail accessible
- v) Toilettes accessibles
- vi) Autre, veuillez spécifier

Au cours des cinq dernières années, croyez-vous qu'en raison de votre état ou d'un problème de santé, on vous a refusé :

- (a) de l'emploi
- (b) de l'avancement
- (c) l'accès à des programmes de formation, ou
- (d) votre emploi a été aboli

Votre état ou un problème de santé vous empêche-t-il complètement d'occuper un emploi ou de mener une entreprise?

<u>Personnes limitées dans leurs activités quotidiennes (fin)</u>	<u>Personnes handicapées (fin)</u>
	<p>Certaines personnes se sont heurtées à des obstacles qui les ont découragées de chercher de l'emploi. Veuillez songer à votre situation et indiquer laquelle des situations suivantes pourrait s'appliquer à vous. Prière de répondre par oui ou par non à chacune des affirmations.</p> <p>i) Vous perdriez une partie ou tous vos revenus actuels si vous vous trouviez un emploi.</p> <p>ii) Vous perdriez une partie ou toute l'aide financière additionnelle, tels les médicaments ou un logement, dont vous bénéficiez actuellement si vous vous trouviez un emploi.</p> <p>iii) Votre famille ou vos amis vous ont découragé de retourner sur le marché du travail.</p> <p>iv) Des responsabilités familiales vous empêchent de retourner sur le marché du travail.</p> <p>v) Il vous est impossible de vous renseigner sur la disponibilité d'emplois.</p> <p>vi) Vous êtes soucieux de vous sentir isolé de vos collègues de travail.</p> <p>vii) Vous avez été victime de discrimination.</p> <p>viii) Vous croyez que la formation dont vous bénéficiez (ou avez bénéficié) n'est pas adéquate.</p> <p>ix) Vous témoignez d'un manque d'accès à un type de transport.</p> <p>x) Aucun emploi ne semble être disponible.</p>

Annexe B.

Codes de l'industrie et des professions

<u>Description des professions</u>	<u>Classification type des professions (1980) Codes</u>
Gestionnaires	1111 - 1158
Professions liées à la gestion	1171 - 1179
Sciences de la vie et sciences physiques	2111 - 2139
Architecture et génie	2141 - 2169
Mathématiques et informatique	2181 - 2189
Sciences sociales et religion	2311 - 2519
Enseignement en milieu universitaire	2711 - 2719
Autres professions d'enseignement	2731 - 2799
Diagnostic en matière de santé	3111 - 3119
Sciences infirmières et autres sciences de la santé	3130 - 3169
Arts et loisirs	3311 - 3379
Travail administratif	4110 - 4199
Ventes	5130 - 5199
Services	6111 - 6199
Emplois manuels	7113 - 9599
Pas spécifié	Moins que 1111 ou 9910 - 9919

<u>Description des industries</u>	<u>Classification types des industries (1980) Codes</u>
Industries primaires	001 - 092
Fabrication et construction	101 - 449
Transports, communications et services publics	451 - 499
Commerce en gros	501 - 599
Services aux consommateurs et de détail	601 - 692 et 911- 999
Finance	701 - 729 et 741 - 749
Assurance et immobilier	731 - 733 et 751 - 761
Enseignement	851 - 859
Santé	861 - 866
Aide sociale et religion	867 - 869 et 981
Services à la direction des affaires	771 - 779
Administration publique	811 - 841
Pas spécifié	Plus grand que 999